

BIOT *'*INFOS

TRIMESTRIEL AUTOMNE 2012

SOPHIA ANTIPOLIS

Campus Sophi@Tech :
réunis pour innover P 17

ÉVÉNEMENTS

Les Fêtes de Noël à Biot P 28

ÉCONOMIE, TOURISME

L'actu des jumelles de Biot P 35





ÉDITO

Chers Amis Biotois,

Nous entrons dans l'automne et d'importants chantiers sont en cours. L'extension du parking de la Fontanette et la restauration du Pont Vieux seront achevées en novembre prochain. Au Complexe Sportif Pierre Operto, les tribunes sortent déjà de terre et les sportifs pourront profiter des nouvelles infrastructures dès septembre 2013, tandis que les passionnés de culture prendront possession de la Médiathèque Communautaire à l'automne prochain. La restauration de notre église Sainte Marie-Madeleine se poursuivra jusqu'au printemps en raison de la découverte sous les enduits de remarquables fresques, qui nécessitent des soins de conservation particuliers, car j'ai décidé en collaboration avec M. Gatier, Architecte en Chef des Monuments Historiques, de les offrir aux yeux des fidèles et des visiteurs. Les travaux entrepris depuis de longs mois, offrent déjà une église lumineuse telle que vous ne l'avez jamais connue.

Concernant le projet des Bâchettes, ainsi que je m'y suis engagé lors de la réunion publique du 26 juin dernier, trois ateliers de travail vous sont proposés sur inscription, deux pour les habitants et un pour les commerçants et artisans biotois. Une réunion publique de restitution synthétisera les réflexions des participants.

Cet automne est également marqué par l'ouverture du Campus Sophi@Tech. Ce pôle étudiant implanté au cœur de la Technopole dans notre quartier Saint Philippe, est un atout considérable en termes de compétitivité et d'excellence pour notre ville, et je souhaite la bienvenue à Biot - Sophia Antipolis aux 3 000 étudiants et 750 enseignants qui le composent.

La décision unanime du Conseil Municipal d'avril 2012 d'activer un jumelage avec la ville américaine de Tacoma se concrétise. En effet, début octobre, une délégation officielle m'accompagne à la rencontre de Marilyn Strickland, Maire de Tacoma, pour entériner notre volonté commune de créer un jumelage actif et durable. Nos similarités sont évidentes : capitales du verre, richesses touristiques, situations géographiques entre mer et montagne, technopoles bénéficiant de l'implantation de grandes entreprises internationales, bassins étudiants en expansion. La prochaine *Lettre du Maire* vous présentera un numéro spécial sur la naissance de ce jumelage passionnant qui intégrera nos deux villes dans des projets culturels liés au verre et développera des échanges linguistiques, touristiques et économiques de part et d'autre de l'Atlantique.

Enfin, je suis attristé comme beaucoup d'entre vous, par la perte de deux membres actifs de la vie municipale biotoise qui nous ont quittés cet été. Le Conseil Municipal a été endeuillé par la disparition de Joëlle Mazuet, des suites d'une longue maladie, et le Conseil des Sages a perdu Robert Hénault. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Jean-Pierre DERMIT
Maire de Biot

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

BIOT 'INFOS

TRIMESTRIEL AUTOMNE 2012

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la Ville de BIOT

Directeur de la publication et
de la rédaction
Jean-Pierre Dermit, Maire

Conception
Service Communication

Rédaction
Service Communication
Services Municipaux
Associations biotoises
Contact 04 92 91 55 95
www.biot.fr - infos@biot.fr

Infographie / Mise en page
Service Communication

Impression
Trulli - Imprimé en 7000 exemplaires
N°ISNN : 1250-7415

Photos
Service Communication

Remerciements
Associations biotoises - Services Municipaux

Dans le cadre du développement durable, notre imprimeur est labélisé Imprim'Vert® et respecte les normes PEFC® (forêts durablement gérées).



BIOT 'INFOS' AUTOMNE 2012



SOMMAIRE

P11 Vie communale
Vidéoprotection :
premiers résultats
très satisfaisants



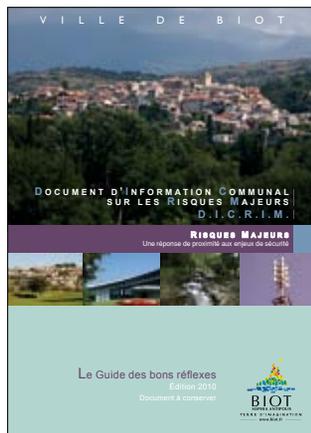
P 13
Travaux dans votre
quartiers



P 15 Les Biotois ont du talent
Laporte Ball-Trap et
Archery



P 16 Environnement
Risques Majeurs



P 17 Biot
Sophia Antipolis
Campus
Sophi@Tech :
réunis pour innover



P 28 Culture, Art,
Événements
Féeries de Noël à
Biot : un programme
magique

P 30
Zoom en images

P 35 Économie, Tourisme
L'actu des jumelles de
Biot



P 36 Patrimoine, Histoire
Locale, Traditions
Église Sainte
Marie-Madeleine

P 39 Vie Scolaire,
Jeunesse,
Petite Enfance
Les activités de la
Petite Enfance



P 42 Social, Humanitaire,
Vie Citoyenne
Les ateliers du Club
destination retraite

P 49 Sports
Cycl'hop roule sur
les médailles



P 52 État-Civil
Révision des listes
électorales
Carnet

P 54
Nouveau à Biot

P 56
Infos pratiques

P 58
Agenda



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Séance du 28 juin 2012

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2012.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire – article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de carburants au sein de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de carburants. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention. APPROUVE la désignation de la CASA en tant que coordonnateur du groupement, qui sera chargée de la signature, de la notification et de l'exécution dudit marché conformément aux dispositions du code des marchés publics. APPROUVE la répartition financière entre les membres du groupement. APPROUVE la convention de mise à disposition de la station de carburant de la Ville d'Antibes située à la ZI des 3 Moulins au bénéfice de la Ville de Biot. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la modification du tableau des effectifs. PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la modification du tableau des effectifs. PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Construction d'une Médiathèque Communautaire, d'un Office de Tourisme et d'une salle de réunion – Procès-verbal de mise à disposition de terrain par la commune de Biot au profit de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour l'exercice de ses compétences.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 23 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENSMEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET) ENTÉRINE le procès-verbal de mise à disposition d'un terrain liant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la commune de Biot, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal.

VOIRIE

Programme chaussées – Affectation de la dotation cantonale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ PREND ACTE du programme des travaux de chaussée évalué à 330 000 € TTC pour l'année 2012. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2012. AUTORISE Monsieur le Maire à présenter au Conseil Général des Alpes-Maritimes le programme chaussées 2012 au titre de la dotation cantonale.

LOGISTIQUE

SICTIAM – Approbation des adhésions 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE le tableau des adhésions au SICTIAM adopté par le Comité Syndical en date du 8 mars 2012.

URBANISME

Majoration des droits à construire de 30 % – Définition des modalités de consultation du public, du recueil et de la conservation des observations.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DÉFINIT les modalités de la consultation du public, du recueil et de la conservation de ses observations selon les modalités exposées.

Parcelle BM 53 – Permis de démolir.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour la partie bâtie de la parcelle BM 53 correspondant à l'abri voitures, apprentis, local annexe.

FINANCES

Modification de la durée d'amortissement des subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DÉCIDE de modifier les durées d'amortissement des subventions versées de la manière suivante :

Type de subventions d'équipement versées	Durée
Subventions pour les biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subventions pour les biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subventions pour les infrastructures d'intérêt national	30 ans
Subventions globales pour lesquelles la nature des biens financés avant leur versement n'est pas déterminable	5 ans

Garantie d'emprunt au profit de l'A.D.S.E.A. 06 pour la construction d'un foyer d'adaptation au travail et d'une section d'accompagnement spécialisé situé allée Charles Naudin à Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 153 000 € souscrit par L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte des Alpes Maritimes (A.D.S.E.A. 06) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon

les conditions exposées, étant précisé que la garantie est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, soit 24 mois de préfinancement au maximum suivi d'une période d'amortissement de 140 trimestres (35 ans). S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. AUTORISE Monsieur le Maire à signer en tant que garant le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur. DIT que cette garantie d'emprunt figurera sur la liste annexée au budget de la commune et que les comptes certifiés du bénéficiaire de la garantie seront remis à la commune. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse d'affectation hypothécaire au profit de la commune de Biot en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée.

Délégation du Conseil Municipal au Maire – Article L.2122-22 du CGCT – Modification de la délégation en matière d'emprunt – Élargissement de la délégation à la souscription d'emprunts obligataires groupés avec d'autres collectivités publiques.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 22 voix POUR ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENSMEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET, Madame LECOMTE) APPROUVE le principe de participation à un emprunt obligataire groupé. ÉTEND pour la suite du mandat en cours la délégation consentie à Monsieur le Maire en matière d'emprunt par la délibération n°0-02 en date du 24 septembre 2009, en lui donnant délégation à l'effet de procéder, dans les limites fixées par la délibération susvisée, à la réalisation d'emprunts obligataires groupés avec d'autres collectivités publiques et destinés au financement des investissements prévus au budget. AUTORISE Monsieur le Maire à passer et signer les actes et contrats nécessaires à la mise en œuvre de la présente délégation, étant précisé qu'il en sera rendu compte lors de la plus proche séance du Conseil Municipal.

Budget ville 2012 – Décision modificative – DM n°1.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 22 voix POUR ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENSMEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET, Madame LECOMTE) APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de la ville.

Mise à jour des tarifs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ADOPTE le contenu du tableau présenté en complément du tableau des tarifs actuellement en vigueur.

Dégrèvement redevance assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ PRÉCISE que les dégrèvements accordés feront l'objet d'un avoir auprès de Veolia, délégataire du service public de distribution d'eau potable et chargé de la collecte de la redevance d'assainissement. ACCORDE le dégrèvement de la redevance de l'assainissement, par référence à la consommation moyenne des 4 relevés précédents, sur la base de 0.95 €, les factures concernées étant antérieures à la délibération du 8 décembre 2011 et concernant des fuites survenues en 2010. ACCORDE le dégrèvement de la redevance de l'assainissement, par référence à la consommation moyenne des 4 relevés précédents, sur la base de 1 €, les factures

concernées étant antérieures à la délibération du 8 décembre 2011 et concernant des fuites survenues en 2011.

Budget Eau 2012 - Décision modificative – DM n°1.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de l'eau.

SÉCURITÉ

Prévention de la délinquance – Mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre - Approbation du protocole.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 25 voix POUR

ET 4 ABSTENTIONS (Madame SENS-MEYE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET, Madame LECOMTE)
APPROUVE le protocole.

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, Vice-président de la CASA, à signer et mettre en œuvre ledit protocole.

PROJET SUPERSTRUCTURE

Complexe sportif Pierre Operto – Mise à jour de la demande de subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 23 voix POUR

5 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Madame MAZUET)
Et 1 ABSTENTION (Monsieur FERAUD)

APPROUVE le montant de la nouvelle enveloppe budgétaire du projet à 7 773 452 € HT.

DIT que les crédits correspondants aux travaux à effectuer en 2012 sont inscrits au budget de l'exercice en cours. S'ENGAGE à inscrire au budget de l'exercice suivant les crédits correspondants au montant des dépenses à effectuer en 2013.

SOLLICITE le cofinancement du projet auprès de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 20% du montant total du projet.

TOURISME

Demande de surclassement démographique de la Ville de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes afin d'obtenir le surclassement démographique de la commune de Biot dans la catégorie 10 000 – 20 000 habitants.

Adhésion au réseau international pour la promotion du tourisme créatif.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches visant à l'adhésion et la participation de la Ville de Biot au Réseau International de Promotion du Tourisme Créatif (Creative Tourism Network® dans sa version anglaise).

Convention avec BIOTOUR pour des visites de Biot en véhicule électrique.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Monsieur BITCHKO, BIOTOUR.

Convention avec l'association Artesime pour un programme de visites guidées.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Artesime.

OPÉRATION FAÇADES

Révision du dispositif de subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

MODIFIE le dispositif actuellement en vigueur en portant

à titre exceptionnel le plafond de subvention à 15 000 €. APPROUVE la poursuite de l'opération façades selon les principes énoncés.

ANNULE et REMPLACE le dispositif actuellement en vigueur.

Opération de ravalement des façades des places des Arcades et de l'Église - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de porter la subvention pour toute opération de ravalement des façades de la place des Arcades et de la place de l'Église à 50% du coût des travaux réalisés dans le périmètre défini, et ce pour une durée de 3 ans, AUTORISE à porter exceptionnellement le plafond des subventions attribuées au montant de 15 000 €.

PETITE ENFANCE

Signature de la convention d'objectifs et de financement des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants de la commune pour le nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement des EAJE 0-6 ans.

Création d'un conseil de la Petite Enfance – Adoption du règlement intérieur.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la création du Conseil de la Petite Enfance. FIXE à 15 membres la composition du Conseil de la Petite Enfance. ADOPTE le règlement intérieur du Conseil de la Petite Enfance.

ENVIRONNEMENT

Candidature de la commune au programme de la Région PACA « Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à candidater à l'appel à projets de la Région PACA « Collectivité lauréate AGIR pour l'énergie ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

ASSAINISSEMENT

Installation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE les dispositions suivantes :

1.1 - La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (ou PFAC) est instituée sur le territoire de la commune de Biot, à l'exception des zones d'aménagement concertée, à compter du 1^{er} juillet 2012.

1.2 - La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'une autorisation d'urbanisme correspondant à une demande déposée avant le 1^{er} juillet 2012.

1.3 - La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, et à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires.

1.4 - Pour les constructions nouvelles implantées dans des quartiers disposant d'un réseau de collecte des eaux usées, la PFAC est fixée à 25,8 €/m² de surface de plancher.

Ce montant sera actualisé chaque année au 1^{er} janvier, selon l'indice TP 10a en appliquant la formule suivante : $P_n = P_{n-1} \times I_{n/m-1}$; où P = montant de la PFAC et I = indice d'actualisation.

1.5 - Pour les constructions existantes devenues raccordables, la PFAC est fixée à 20 €/m² de la surface mentionnée dans le dernier avis d'imposition au titre de la taxe d'habitation du propriétaire concerné.

1.6 - Pour les constructions déjà dotées d'une installation d'assainissement non collectif récente et en bon état de fonctionnement (après vérification du SPANC), le délai de raccordement est de 5 ans à compter de la date du dernier contrôle effectué par le SPANC avant la mise en service du nouveau réseau de collecte.

1.7 - Pour les constructions déjà dotées d'une installation d'assainissement non collectif ayant fait l'objet d'un avis de non conformité du SPANC, le délai de raccordement est de 2 ans à compter de la mise en service du réseau de collecte des eaux usées.

1.8 - Les autorisations d'urbanisme faisant l'objet de dossiers complets déposés avant le 1^{er} juillet 2012 restent soumises au régime de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE).

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Modification du règlement de l'assainissement non collectif – Mise à jour des textes réglementaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le règlement du service de l'assainissement non collectif.

ANNULE et REMPLACE le dispositif actuellement en vigueur.

Eau – Assainissement - Fourrière – Gaz - Présentation des rapports annuels de l'exercice 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication des rapports annuels des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de la fourrière de véhicules.

VIE SCOLAIRE

Approbation des conventions relatives à la natation scolaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les conventions relatives à la natation scolaire :

- Convention tripartite entre la commune, la CASA et le délégataire
- Convention bipartite entre la commune et la commune de Valbonne

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les dites conventions.

ÉVÉNEMENTIEL

Organisation de la manifestation Biot et les Templiers 2013 – Demande de subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

2 voix CONTRE (Madame DEBRAS, Madame MAZUET)
Et 5 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame LECOMTE)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la région PACA, du Conseil Général des Alpes-Maritimes, et auprès des organismes publics comme privés concernés par le thème de l'événement, les plus favorables possibles, susceptibles d'être attribuées pour ce type d'action.

COMPTE-RENDU

Séance du 5 juillet 2012

PROJET DES BÂCHETTES

Approbation d'un avenant au contrat de délégation de service public sous forme concessive relative à la construction et à l'exploitation d'un parc public de stationnement couvert sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET, Madame LECOMTE)

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public précité et conclu le 10 janvier 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, avec la Société Vinci Park, l'avenant n°1.

TRAVAUX

Aménagement de la liaison entre l'avenue du Jeu de la Baume et le Chemin des Combes et création de voie communale des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET, Madame LECOMTE)

APPROUVE le principe de la création de la voie communale des Bâchettes à double sens en maîtrise d'ouvrage communale, présentant les caractéristiques principales et les délais de réalisation décrits ci-dessus.

APPROUVE le principe du réaménagement de la liaison de l'avenue du Jeu de la Baume vers le chemin des Combes, présentant les caractéristiques principales décrites.

DIT que les crédits correspondants aux études sont inscrits au budget pour l'exercice en cours.

S'ENGAGE à inscrire les budgets nécessaires à la poursuite des études et à la réalisation des travaux pour les deux exercices suivants.

PREND ACTE que Monsieur le Maire lancera les consultations nécessaires pour la conclusion des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux nécessaires à la réalisation de la voie décrite et du réaménagement de l'avenue du Jeu de la Baume.

AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les démarches administratives y afférentes.

Aménagement du réseau viaire Bâchettes - Combes-Baume – Complexe sportif Pierre Operto – Élection d'un jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de procéder au vote à main levée.

PREND acte des résultats du scrutin donnés par le Maire :

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls/abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

DÉSIGNE en conséquence pour faire partie du jury prévu à l'article 74 – III – 4° - b) du Code des marchés publics :

en tant que membres titulaires	en tant que membres suppléants
Guillaume FORTUNE	Thierry BORGHI
Guy ANASTILE	Martine AUFEUVRE
Philippe PREVOST	Charles ROIG
Jean-Paul CAMATTE	Nicole PRADELLI
Dominique LECOMTE	Catherine SENS-MEYE

PRÉCISE que Monsieur le Maire désignera les personnes présentant des qualifications professionnelles pour siéger au sein du jury.

EAU

Contrat de délégation de service public du service public d'eau potable du 20 juin 2008 – Avenant n°1 au contrat.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix POUR

3 voix CONTRE (Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Madame MAZUET)

ET 3 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD)

APPROUVE les termes du projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable signé le 20 juin 2008 entre Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux et la commune de Biot.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

ASSAINISSEMENT

Prolongation du dispositif de dégrèvement de la redevance d'assainissement en cas de fuite d'eau sur les réseaux d'eau potable privatifs des abonnés Biotois.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la prolongation du dispositif de dégrèvement de la redevance d'assainissement sur les volumes de fuite des abonnés Biotois selon le dispositif exposé avec notamment un montant plafond de 500 m³.

DÉCIDE que ce dispositif de dégrèvement sera maintenu jusqu'à démonstration de l'efficacité du nouveau dispositif de télérelève que Veolia Eau doit installer.

Vie Communale

JEAN-PIERRE DERMIT S'ILLUSTRE EN CUISINE AUX CÔTÉS DU CHEF MICKAËL FULCI!



Jean-Pierre Dermit et Mickaël Fulci

Dans le cadre du 7^{ème} Festival de la Gastronomie organisé par les Étoiles de Mougins, Jean-Pierre Dermit a participé au concours « Nos Maires en cuisine », avec un commis de choix, le chef étoilé du restaurant biotois Les Terrailleurs, Mickaël Fulci.

Les Maires se sont ainsi affrontés durant une heure et demie, sur le thème « Cuisiner une sole pour une soirée conviviale entre amis », accompagnés de cuisiniers hors pairs, tel que le finaliste de Masterchef 2011 Xavier Malandran.

Et c'est la sole aux palourdes, émulsion iodée, girolles et pomme de terre fondante imaginée par Mickaël Fulci et le Maire de Biot qui a convaincu le jury

présidé par le chef du restaurant gastronomique l'Oasis à Mandelieu-la-Napoule.

Biot était également présente à Mougins à travers ses métiers d'art puisque la Verrerie de Biot[®],

la verrerie Pierini et le photographe biotois Xavier Canal ont exposé leurs œuvres au sein de l'Espace Culturel durant le festival.



À droite, Stéphane Raimbault, président du jury



Sole de ligne aux palourdes, émulsion iodée, girolles et pomme de terre fondante

➔ Retrouvez la recette de la "Sole aux palourdes, émulsion iodée, girolles et pomme de terre fondante sur www.biot.fr

LES PREMIERS TRAITES DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE OPERTO SE DESSINENT



De gauche à droite, 1^{er} rang : Bernard Fauroux, architecte du projet - Cathy Operto, fille de P. Operto - Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot - Charles Roig, Conseiller Municipal délégué aux sports - Éric Pauget, Conseiller Général - 2^{ème} rang : Éric Operto, fils de P. Operto - Jean Leonetti, Président de la CASA



La pose de la première pierre, qui s'est déroulée le 19 septembre dernier en présence de Jean Leonetti, Président de la CASA et d'Éric Pauget, Conseiller Général, lance officiellement les travaux de gros-œuvre amorcés après le renforcement de la paroi berlinoise permettant de sécuriser totalement le site.

Au cours de ce dernier trimestre 2012, les superstructures comprenant la salle polyvalente, les vestiaires, les tribunes et les locaux administratifs seront achevées et les premiers équipements sportifs tels que les terrains de tennis verront le jour.

Ce chantier d'envergure sera achevé en juin 2013 puis s'ensuivra la phase d'aménagement intérieur afin d'accueillir les sportifs dans les meilleures conditions à la rentrée de septembre 2013.

➔ Retrouvez les photos de cette cérémonie sur www.biot.fr

MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE : LE CHANTIER PREND FORME

Le chantier de la Médiathèque Communautaire qui accueillera également le nouvel Office de Tourisme et une salle de réunion a démarré en mai dernier.

Après la démolition des faux-plafonds et cloisons intérieures du bâtiment principal « La Poterie du Vieux Biot », les premiers volumes se dessinent. Il reste à présent l'ensemble des travaux préparatoires au chantier à achever.

Ainsi, au cours de ce dernier trimestre, les ouvriers procéderont au



désamiantage des murs, à la préparation des terrassements, à la réalisation d'une partie des fondations ainsi qu'au dévoiement des réseaux aériens disgracieux, notamment l'enlèvement du poteau électrique situé devant l'édifice historique et à la démolition de la partie récente du bâtiment d'ici la fin du mois de décembre. L'emplacement sera alors destiné à accueillir la structure contemporaine qui abritera l'Office de Tourisme. L'ouverture de la Médiathèque Communautaire est envisagée pour l'automne 2013.



149 PLACES DE STATIONNEMENT GRATUITES AU PARKING DE LA FONTANETTE

Depuis début juillet, les abords de l'Espace des Arts et de la Culture sont en chantier afin de créer une offre de stationnement supplémentaire en anticipation du chantier des Bâchettes.

Aussi, après les travaux d'aménagement paysager destinés à améliorer le cadre du site et à optimiser l'espace du parking, le drainage des eaux pluviales et la réalisation du revêtement du tapis routier, le quartier de la Fontanette sera doté d'une cinquantaine de places en plus. Oliviers, lauriers roses, myrtes, lavandes, rosiers, cyprès de Florence et autres végétaux trouveront leur place au milieu des voûtes romaines, de la noria et de la bâtisse typique qui ouvre sur ce lieu d'art et de culture. À la fin du mois de novembre, 149 places de stationnement gratuites seront ainsi disponibles au pied du centre historique.



AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA ROUTE D'ANTIBES : LE CHANTIER PREND FIN

Certains aléas de chantier, comme la prolongation des travaux préalables d'enfouissement des réseaux et les intempéries de l'hiver dernier, ont retardé les travaux d'aménagement de la route d'Antibes, entre le pont Muratore et le chemin de la Passerelle ; néanmoins les aménagements de voirie ont pu être achevés avant les vacances d'été.

La restauration du Pont Vieux, incluse dans le projet global d'aménagement de ce secteur, s'achèvera, quant à elle, ce dernier trimestre. Cette minutieuse intervention a donné lieu à plusieurs adaptations techniques afin de ne pas dénaturer l'ouvrage tout en assurant son renforcement, et donc sa pérennité, notamment par rapport aux crues de la Brague.

L'objectif principal de ces travaux était de retirer toutes les parties en béton avec lesquelles le pont avait été consolidé au fil du temps afin d'y réintroduire la pierre d'origine. Au cours de la démolition du béton, essentiellement localisé sur les parapets du pont, il est apparu que ce dernier avait un rôle de consolidation de la structure de l'ouvrage, peut-être lié aux efforts que le pont doit supporter lors des crues. Il a donc été nécessaire de maintenir les confortements réalisés dans le



Le Pont Vieux en cours de restauration

passé sur les parapets de l'ouvrage à l'aide d'une dalle en béton armé sous le futur revêtement en pavage du pont. Les parapets en pierre seront constitués d'une âme en béton armé, solidaire de la dalle par le ferrailage. Une déviation des canalisations au point le plus bas a été réalisée pour permettre aux gardes-corps d'être réglementaires.

Ces modifications de structures ont été validées en concertation et selon les indications d'un architecte-conseil spécialement désigné et qualifié par la commune pour la restauration d'ouvrages anciens et référent auprès du service des Bâtiments de France.

RÉNOVATION D'UN BIEN COMMUNAL

En 2011, la Ville de Biot a hérité d'un appartement de 58 m², situé dans le centre-ville d'Antibes.

Estimé à 125 000 € par le Service de Domaines du fait de son état de délabrement, ce bien a bénéficié de travaux de rénovation afin de le vendre au meilleur prix.

Ainsi, un important nettoyage a été réalisé dans ce 2 pièces avant qu'il soit entièrement réhabilité : peinture des murs et plafonds, réfection de l'électricité et des appareils sanitaires, pose de plancher, de fenêtres double-vitrage et de stores roulants.

Montant des travaux : 43 367 € TTC



Appartement avant rénovation



Appartement après rénovation



PROJET DES BÂCHETTES : PARTICIPEZ AUX ATELIERS DE CONCERTATION

Lors de la réunion publique du 26 juin 2012 dans le cadre de la concertation publique sur la révision du PLU pour le projet des Bâchettes, les Biotois ont pu visionner un film d'animation présentant les principes et premières esquisses du projet, échanger avec les acteurs du projet et poser de nombreuses questions. Trois grandes thématiques se sont dégagées, et l'assemblée a approuvé la proposition de les approfondir en associant les habitants et les commerçants à la réflexion autour de ce projet, lors d'ateliers de travail collaboratif.

Trois grandes thématiques se sont dégagées, et l'assemblée a approuvé la proposition de les approfondir en associant les habitants et les commerçants à la réflexion autour de ce projet, lors d'ateliers de travail collaboratif.

L'implication des Biotois dans ce projet est essentielle, et vous êtes nombreux à souhaiter participer à la réflexion de cet aménagement urbain, visant à la mise en valeur de notre cadre de vie. Aussi, votre participation aux ateliers thématiques vous permettra de découvrir plus en détail le projet et d'apporter votre contribution afin d'enrichir son contenu. Ces ateliers s'inscrivent dans la continuité des réunions publiques d'octobre 2010 et de juin 2012, de la concertation du 6 juin au 11 juillet 2012, de l'enquête publique avec la mise à disposition du film, du 21 août au 21 septembre 2012, sur le site internet de la ville.

• ATELIER #2 – « Environnement et développement durable »
Jeudi 29 novembre 2012 de 18h à 20h
 Dans cet atelier, vous réfléchirez et échangerez sur les priorités en termes de développement durable et leur prise en compte dans les différentes phases du projet.

• ATELIER #1 – « Commerce et attractivité du centre historique »
Mardi 16 octobre 2012 de 19h30 à 21h30
Cet atelier est réservé aux commerçants et artisans biotois.
 Vous serez invités, à partir de votre expérience de Biot, à partager votre représentation de la dynamique du centre historique pendant et après la phase de chantier et à formuler votre vision de la concurrence et de la complémentarité des commerces.

• ATELIER #3 – « Mobilité et espaces publics »
Jeudi 10 janvier 2013 de 18h à 20h
 Vous mènerez une réflexion autour des espaces publics fonctionnels aux Bâchettes, des propositions d'aménagements, des usages souhaités et des moyens facilitant les mobilités douces et les transports en commun, accessibles à tous.

• Réunion publique de restitution
Jeudi 21 février 2013 de 18h à 20h
 Cette réunion présentera le fruit du travail collaboratif des trois ateliers. Les Biotois pourront se rendre compte du diagnostic posé et des propositions élaborées collectivement.



Inscription aux Ateliers

Vous êtes intéressé(e). Pour la constitution des groupes que nous souhaitons représentatifs de la diversité, merci de remplir tous les champs et de nous retourner cette inscription dûment remplie en Mairie principale en mentionnant « Ateliers Bâchettes » sur l'enveloppe, ou par courrier à Ville de Biot – Ateliers Bâchettes – BP 339 – 06906 Sophia Antipolis cedex ou par email à bachettes@biot.fr

Mes coordonnées :

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 06410 BIOT / Sophia Antipolis
 Téléphone :
 E-mail :

Mon quartier :

Je suis un(e) :

Habitant(e)
 Commerçant(e) / Artisan(e) :

Je m'inscris pour participer à :

L'ATELIER #1
 Réservé aux commerçants et artisans.
 Inscription avant le 15 octobre 2012.
 L'ATELIER #2
 Inscription avant le 15 novembre 2012.
 L'ATELIER #3
 Inscription avant le 15 novembre 2012.

Charte de fonctionnement des ateliers de concertation : 1/ Condition de participation : habitants et commerçants de Biot. 2/ Pour un travail suivi, les participants aux ateliers sont invités à assister également à la réunion publique de restitution. 3/ Pour favoriser les échanges, chaque groupe sera limité à 50 personnes.



CONCERTATION PUBLIQUE : REQUALIFICATION DE LA PLACE DES ARCADES ET RESTAURATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Les riverains ont répondu.

Lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 16 avril dernier, les habitants du centre historique étaient appelés à faire part de leurs attentes sur le projet de requalification de la Place des Arcades que la Municipalité souhaite entreprendre en 2013.

Préalablement à cette réunion, un questionnaire avait été diffusé et distribué dans le secteur concerné, délimité par la rue Sous Barri et la rue Basse.

37 personnes ont répondu et retourné ce questionnaire en Mairie, et nous tenons à les en remercier.

La répartition des réponses est la suivante :

- 12 questionnaires pour les riverains immédiats (habitant autour de la Place des Arcades),
- 24 questionnaires retournés pour les riverains proches,
- 1 questionnaire retourné pour les habitants hors périmètre.

Il ressort de cette enquête les principaux éléments suivants :

Quel type d'activité (ponctuelle ou permanente) souhaitez-vous pour la Place des Arcades ?

38% des réponses manifestent un souhait d'activité (commerces de proximité/ marché ponctuel/ manifestations festives et culturelles). Cette attente est majoritaire pour les riverains immédiats (58%).

Souhaitez-vous préserver et améliorer un stationnement de dépose réservé aux riverains du cœur du centre historique ?

92% des réponses sont positives à cette question, avec la précision que seule la dépose minute est plébiscitée ; le stationnement permanent et la circulation sur la place sont majoritairement rejetés.

Les bénéficiaires mentionnés de la dépose minute seraient : les riverains, les artisans, les livreurs.

Souhaitez-vous que la commune encourage fortement sous quelque forme que ce soit, la réfection des façades ?

75% d'avis favorables à cette question.

Souhaitez-vous plutôt un éclairage d'ambiance ou un éclairage sécurité ?

60% des réponses sont en faveur d'un éclairage "d'ambiance" et 13% ne souhaitent rien changer à l'existant.

Souhaitez-vous un aménagement contemporain ou plus traditionnel ?

73% des réponses sont en faveur d'un aménagement traditionnel.

Souhaitez-vous retrouver l'esprit d'origine de la place ou considérez-vous qu'elle nécessite la mise en place de nouveaux équipements (précisez) ?

38% des réponses sont en faveur de l'esprit d'origine. Il se dégage un net conservatisme dans les commentaires. On enregistre également 5 demandes de bancs et 2 demandes de suppression de l'îlot central.

Souhaitez-vous que la Place des Arcades, ou une partie de cette place, soit dédiée à l'exposition (permanente ou ponctuelle) d'œuvres d'art ?

46% des réponses sont en faveur d'une exposition ponctuelle. 35% des réponses sont contre une exposition permanente (voire ponctuelle).

Les remarques complémentaires sont quant à elles très disparates. Elles font principalement ressortir l'attente d'une nouvelle et efficace réglementation de la circulation, adaptée à la future configuration de la place et aux besoins des riverains. Elles mettent également en exergue la nécessité de bien encadrer l'emprise des terrasses sur le domaine public.

Guillaume FORTUNÉ
Adjoint aux travaux
guillaume.fortune@biot.fr



Cette consultation publique a été un succès et la Ville de Biot remercie les participants de l'avoir aidée à mieux cerner les attentes des habitants. Elle a transmis ces informations au maître d'œuvre du projet, l'équipe Alvetec/Régis & Partners afin que les prochaines esquisses en tiennent compte.

VIDÉOPROTECTION : PREMIERS RÉSULTATS TRÈS SATISFAISANTS

En fonction depuis décembre 2011 sur la commune, le système de vidéoprotection affiche déjà des résultats très satisfaisants. Au cœur des actions de la Municipalité, cet outil de prévention, de dissuasion et d'élucidation des crimes et des délits a démontré une nette efficacité opérationnelle.

En effet, la performance du dispositif offrant une haute qualité d'image ainsi que la présence de caméras contrôlant en permanence l'entrée et la sortie des véhicules sur le territoire font de Biot l'une des communes les mieux protégées de France.

La vidéoprotection a déjà permis l'identification des auteurs de faits délictueux et criminels : cambriolage au chemin des Soulières, vol de bien public dans le quartier de la Romaine, vol de valises sur la route de la Mer, vol de moto sur le chemin des Cabots, cambriolage route des Clausonnes, vol dans une cave à vin avenue Roumanille, vol à l'arrachée à la station-service, vol de matériel informatique dans les entreprises sophilopolitaines, vol de plaques d'imma-

trication sur le parking Saint Jean ou encore, flagrant-délit d'usage de stupéfiants sur le domaine public.

Ces actes de délinquance, qui se sont déroulés en divers points du territoire, confirment que **le maillage créé à l'aide des 66 caméras est efficace et couvre l'ensemble des quartiers biotois.**

Ces résultats positifs ne sauraient exister sans l'application d'une politique partenariale de sécurité encourageant la Police Municipale à entretenir des liens étroits avec la Gendarmerie Nationale. Plusieurs enquêtes, nécessitant la réquisition des images de vidéoprotection par la Gendarmerie, sont d'ailleurs en cours d'élucidation.

Ce premier bilan, très encourageant, témoigne de l'efficacité de cette technologie et concrétise la place que tient la sécurité au centre des préoccupations de la Municipalité pour préserver au mieux la qualité de vie des Biotois. Jean-Pierre Dermit a d'ailleurs été récemment désigné par l'association des Maires des Alpes-Maritimes pour siéger à la Commission départementale de vidéoprotection.

Guy ANASTILE
Adjoint à la sécurité
guy.anastile@biot.fr



Inauguration du dispositif de vidéoprotection en présence de Dominique-Claire Mallemanche, Sous-préfète de Grasse et Éric Ciotti, Député et Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes



Poste de contrôle de vidéoprotection

TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Chaque année, les grandes vacances sont l'occasion pour les Services Techniques municipaux de réaliser divers travaux d'entretien, de rénovation ou de mise en place dans les écoles de la commune. Cette année, le montant des travaux réalisés par des entreprises extérieures s'élève à 57 000 € TTC, auquel s'ajoutent les travaux effectués par les services municipaux. En voici le détail par établissement :

École Eugène Olivari (maternelle et primaire)



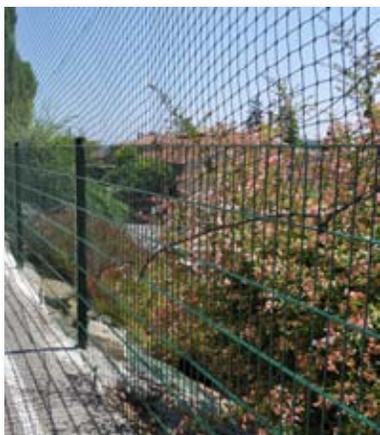
Les Services Techniques ont refait trois plans de travail, remplacé des robinets, des ventilateurs, la boîte aux lettres de l'Association des Parents d'Élèves ainsi que 11 plateaux intérieurs de baies vitrées. Ils ont également repeint une classe et ajouté des multi-prises, des éclairages dans des



classes et un bureau. Le plafond de la cuisine au 1^{er} étage a été désencrouté, enduit et repeint.

Sur le plateau sportif, la société Pesce Espaces Verts, mandatée par la Ville de Biot, a procédé au remplacement des poteaux et des filets. L'entreprise SNAF a posé un nouveau tuyau d'alimentation du lavabo du plateau sportif. Un préau modulaire (Métallerie Stroh) de 69m² a été mis en place dans la cour de l'école maternelle.

École Saint Roch (maternelle et primaire)



Les Services Techniques ont repeint une classe, installé des plaques de liège, changé une porte de bureau et un verrou, et ajouté un plan de travail.

Les canisses ont été remplacées par des rouleaux d'osier tressé (Coulomp et Fils). Le grillage de la cour de l'école a été changé sur 38 mètres de long (Pesce Espaces Verts). Le sol en dalle rigide d'une classe a été refait (Société biotoise de peinture) et le store de la bibliothèque a été remplacé (ICL Stores).

École du Moulin Neuf (maternelle et primaire)



Les Services Techniques ont ressoudé les grilles en acier de la cour de l'école primaire, installé des plaques de liège dans une classe, ajouté des prises, remplacé des anti pince-doigts dans les classes et le réfectoire de l'école maternelle et repeint les WC adultes de l'école maternelle.

L'entreprise ICL Stores a remplacé la manivelle d'un store.

École Paul Langevin

Les Services Techniques ont fixé une armoire, réparé des fenêtres dans la salle de sport, peint une classe, le mur de la cage d'escalier ainsi que la ligne rouge dans la cour. L'entreprise de maçonnerie Perrucci a procédé à la réfection du chéneau et de l'étanchéité.



Guillaume FORTUNÉ

Adjoint aux travaux
guillaume.fortune@biot.fr



Jocelyne CAMATTE

Déléguée à la vie scolaire
jocelyne.camatte@biot.fr



TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER

SAINT JEAN

Travaux de sécurisation de la sortie de l'école du Moulin Neuf

Afin de régler les difficultés liées au trafic et au manque de visibilité que rencontraient les parents d'élèves et les enseignants pour sortir de l'école, le Conseil Général a réalisé, en juillet dernier, des travaux de sécurisation sur la route d'Antibes.

Ainsi, trois feux tricolores ont été installés et un trottoir a également été créé pour sécuriser l'accès au parking du practice de l'Académie Autiero.

Montant des travaux : 60 000 € TTC



CENTRE HISTORIQUE

Dératisation de la rue Sous Barri

Le point de collecte de déchets de la rue Sous Barri, située dans le centre historique, a subi une recrudescence de rats durant l'été, importunant les riverains et les visiteurs, malgré plusieurs dératisations.

Afin d'éradiquer de cette zone ces rongeurs nuisibles, la Ville de Biot a fait appel à la société Imago 3D, spécialisée dans le domaine, qui a procédé à trois nouvelles opérations de dératisation en août et septembre derniers.

JEU DE LA BAUME/LES COMBES

Aquisition d'un terrain chemin des Combes

Par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011, la Ville de Biot a acquis, le 31 juillet dernier, la parcelle BC 176 dite « terrain de Bagneux » située 650 chemin des Combes, pour un montant de 675 000 €.

Ce vaste terrain de plus d'un hectare s'inscrit, de par sa position stratégique, dans la requalification du chemin des Combes. Il sera également utile dans le cadre de la création du Complexe Sportif Pierre Operto et de l'aménagement de la voie desservant le secteur des Bâchettes.



L'atelier mécanique municipal se refait une beauté !

L'atelier mécanique de la Ville de Biot s'est vu entièrement remis aux normes durant l'été afin de permettre au technicien Denis Arlotto de travailler en toute sécurité dans de meilleures conditions. Hormis la réfection des peintures et de l'éclairage, la structure a été dotée d'un pont de levage automobile, de nouveaux bureaux et de matériel informatique permettant une meilleure gestion du parc automobile communal. Montant des travaux : 30 000 € TTC



BOIS-FLEURI

Réfection de voirie avenue des Mésanges

Dans la continuité de son plan pluriannuel de réfection de voirie, la Ville de Biot a remis à neuf 1700 m² d'enrobé sur l'avenue des Mésanges, entre l'avenue des Pinsons et l'avenue des Alouettes.

Montant des travaux : 46 598 € TTC



PRÉVENTION ET SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DES ZONES SENSIBLES



Dans la continuité de ses actions menées sur la sécurité routière aux abords des écoles, la Ville de Biot a mis en place au mois de septembre, pour un budget de 3112 € TTC, des nouveaux panneaux de signalisation destinés à prévenir les véhicules de la présence d'enfants et ainsi participer à la protection des écoliers.

Ces panneaux stylisés, représentant une jeune fille ou un jeune garçon, ont été placés à proximité des traversées piétonnes en renforcement de la signalisation réglementaire existante.

En complément, la Ville de Biot installera également, avant la fin de ce dernier trimestre 2012, 3 radars pédagogiques fixes à l'école E. Olivari et sur les zones sensibles ou à fort trafic de la RD4 (sur la route de la Mer en direction de Biot et sur la route de Valbonne, entre l'entrée du chemin de Saint Julien et la Mairie Principale).

Ces radars ont pour objectif d'attirer la vigilance de l'utilisateur en l'incitant à ralentir. Une alerte au conducteur est ainsi diffusée en cas de dépassement de la vitesse autorisée ou a contrario, un remerciement lui est adressé si elle est respectée.

Un 4^{ème} radar pédagogique viendra compléter l'équipement. Celui-ci sera mobile et permettra notamment d'étudier le trafic routier en différents points du territoire. Cet outil, intégrant un système de comptage des véhicules et de relevé de la vitesse pratiquée, offrira la possibilité à la Municipalité d'appréhender de manière plus précise les futurs aménagements routiers nécessaires.

De nombreux quartiers ont déjà sollicité les services municipaux pour bénéficier de cet outil qui fera l'objet d'une campagne de mesure en 2013. Montant total du dispositif : 20 341€ TTC

LES BIOTOIS DE PLUS EN PLUS VIGILANTS

Le maillage de Voisins Vigilants prend de l'ampleur sur le territoire biotois puisque 6 quartiers adhèrent désormais au dispositif tandis qu'un 7^{ème} s'est récemment déclaré intéressé.

Aujourd'hui, les quartiers de la Vallée-Verte/Soulières, Durbec, Bois-Fleuri, Les Clausonnes et La Romaine sont équipés de panneaux et d'autocollants informant les résidents de leur adhésion au programme. Leur chaîne de vigilance est désormais opérationnelle. De leur côté, les représentants des Jardins d'Isis ont assisté le 20 septembre à la réunion d'information en présence du Maire, du Directeur de Cabinet, de la Police Municipale et de la Gendarmerie.

Proposé depuis fin 2010 par la Municipalité aux représentants des associations de quartiers de Biot, le dispositif citoyen Voisins Vigilants est conçu à la fois comme un outil de dissuasion contre les cambriolages et comme une manière de créer ou consolider les liens sociaux entre résidents d'un même quartier. Cela permet également d'instaurer des relations de proximité entre les riverains référents et les services de Police Municipale et de Gendarmerie.

Concernant ce dispositif, nous rappelons qu'il ne s'agit pas pour les adhérents d'épier leurs voisins ou d'agir comme une milice, mais plutôt de repérer tout ce qui peut paraître anormal dans la vie du quartier (d'une voiture inconnue en maraude au portail entrouvert de la voisine partie en vacances) et d'en référer aux services de Police ou de Gendarmerie.



Les Biotois souhaitant adhérer au dispositif sont invités à prendre contact avec le président de leur association de quartier dont les coordonnées sont accessibles sur le site de la Ville de Biot : www.biot.fr.



PERMANENCE DU MAIRE

Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, recevra les administrés sans rendez-vous **le samedi 10 novembre de 8h à 12h** en Mairie Principale, 8-10 route de Valbonne.

➔ Renseignements : 04 92 91 55 87 • cabinet-maire@biot.fr

LE BUS-TRAM DE LA CASA ENCLENCHE UNE VITESSE

Le Bus-Tram est en bonne voie vers l'enquête publique puisque des avis favorables au projet ont été rendus par Escota, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

L'autorité environnementale de l'État doit rendre son avis synthétique d'ici mi-octobre et un commissaire-enquêteur sera désigné pour organiser l'enquête publique de novembre 2012.

L'enquête publique constitue une occasion pour chacun d'exprimer ses attentes vis-à-vis du projet et de venir s'informer sur les objectifs de service public portés par le Bus-Tram.

Lorsque le projet sera déclaré d'utilité publique, les travaux pourront commencer. Ceux-ci sont prévus entre 2014 et 2016

mais le phasage n'est pas encore déterminé. En effet, le maître d'œuvre du projet désigné par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a commencé les études techniques approfondies en septembre. Les décisions sur les phasages de travaux pourront être prises d'ici le début de l'année 2013 en concertation avec tous les acteurs et communes concernés.

La mise en service du Bus-Tram est prévue pour début 2017, après une phase de "marche à blanc" fin 2016. Initié par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, le Bus-Tram doit relier le centre d'Antibes à la gare routière de Valbonne en moins de 30 minutes tout en desservant les équipements publics importants et les zones économiques majeures de la technopole.

➔ Pour en savoir plus : www.casa-infos.fr



LAPORTE BALL-TRAP ET ARCHERY SAVOIR-FAIRE ET EXCELLENCE AU SERVICE DU SPORT



Fondée en 1927 à Biot, l'entreprise Laporte fait partie intégrante de l'histoire du ball-trap. Le ball-trap ? Le tir au fusil sur cibles, autrefois appelé « tir au pigeon d'argile »... Le groupe Laporte, fort de sa solide expérience en la matière,

développe à la fois les cibles et toute une gamme de lanceurs automatiques.

Dès 1960, le groupe devient fournisseur officiel des cibles et lanceurs aux Jeux Olympiques. Trois générations se sont succédées depuis la création de l'entreprise familiale à Biot, devenue aujourd'hui leader mondial sur le marché. 85 ans d'expérience, 7 sélections olympiques et plus de 2 500 clients dans le monde entier, dont la famille royale d'Angleterre, ont depuis fait du nom Laporte une référence. Le groupe représente 85 salariés entre le siège biotois, d'où partent environ 3 000 lanceurs à l'année, et environ

200 millions de cibles réparties sur les usines d'Oise et d'Angleterre. Toujours à la pointe de la recherche et du développement, le groupe lance en 2011 sous l'impulsion de Jean-Michel Laporte, 3^{ème} PDG du nom, la branche Laporte Archery, et commercialise un concept innovateur : le premier lanceur d'archerie, tir à l'arc sur cibles mobiles. « *Pas de bruit, pas de pollution, une mise en place rapide et la convivialité du jeu, associés à des sensations nouvelles pour les tireurs de tous âges sont les atouts majeurs de ce nouveau concept. Le tireur vise une cible mobile en mousse spécialement conçue, décoche sa flèche et visualise son résultat instantanément. La flèche touche la cible en plein vol avec un effet visuel des plus spectaculaires !* ».

Le groupe espère développer cette discipline auprès des marchés professionnels sportifs, mais également du grand public, avec une machine qui rend le tir à l'arc accessible à tous, petits et grands, débutants ou tireurs aguerris... et s'active pour porter cette nouvelle activité au rang de discipline olympique. Alors rendez-vous à Rio en 2016 !

➔ Laporte • 357 allée du Val de Pôme - Biot • www.laporte.biz

UN BIOTOIS AU CHAMPIONNAT DU MONDE DE LA PIZZA

La coupe du monde de la pizza, ça existe ! Nicolas Minassians de la "Pizza des Issarts" à Biot y a participé en mai 2012, à Fiumicino dans la banlieue de Rome.

Le jeune Biotois a défié les plus grands à l'échelle mondiale et peut être fier des résultats de sa pizza au foie gras et aux écrevisses marinées à l'huile truffée. En effet, il a fini 4^{ème} pour la note du goût et 12^{ème} au classement général sur les 150 participants venus du monde entier (Corée, États-Unis, Chine, Sri Lanka, Allemagne, Suisse...).

La compétition a duré 3 jours. Les notes ont été attribuées en fonction du goût, de la cuisson, de la présentation et de l'originalité.

Nicolas a déjà participé à plusieurs championnats de France où il a toujours figuré parmi les meilleurs de sa catégorie.

➔ www.pizzadesissarts.com



REMPLACEMENT DES COMPTEURS DE RADIO-RELÈVE PAR VEOLIA

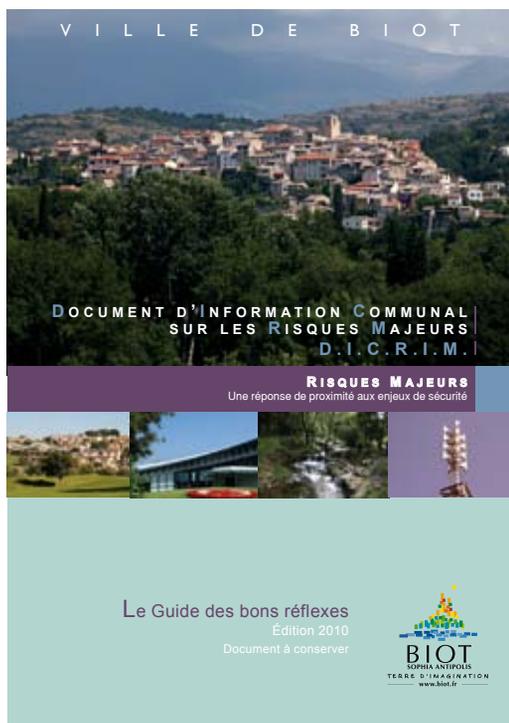


Force est de constater que le dispositif expérimental de télérelève, dont notre commune a été la première à s'équiper dans le département des Alpes-Maritimes, ne donne pas entière satisfaction. Le délégataire du réseau communal de l'eau potable, Veolia Eau, reconnaît en effet que seulement les deux tiers de l'installation fonctionnent correctement. Il semble que les défaillances proviennent de la technologie mise en œuvre. Aussi, la commune a accepté la proposition de Veolia Eau de remplacer la totalité du dispositif installé par un nouveau système plus performant. Pour ce faire, l'ensemble des compteurs d'eau du territoire communal sera renouvelé afin de recevoir ce nouveau procédé de télérelève.

À compter de la délibération prise le 5 juillet dernier et rendue exécutoire le 6 juillet 2012, le délégataire dispose de 16 mois pour mettre en place le nouveau dispositif. Celui-ci devrait être en service en novembre 2013.

Enfin, la commune a restauré le principe de dégrèvements des fuites d'eau sur les factures des abonnés afin de ne pénaliser personne. La délibération décrivant les conditions de dégrèvement (délibération n° 2012/91/3-02) est accessible sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.biot.fr, rubrique « Action municipale/Conseil Municipal/Délibérations du Conseil Municipal ».

RISQUES MAJEURS : LA COMMUNE SOUHAITE RESTER OPÉRATIONNELLE



En 2010, la Ville de Biot a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) destiné à préserver la population et l'environnement en cas de risques majeurs. Ce dispositif a été complété par la création du Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM). Distribué dans chaque foyer biotois, disponible dans les services municipaux et téléchargeable sur www.biot.fr, ce guide des bons réflexes résume les gestes à accomplir avant, pendant et après un incident majeur (inondation, feu de forêt, explosion chimique...).

Afin de rester opérationnelle même en période sereine, la commune alimente continuellement son PCS, tirant des bilans de chaque événement et notamment des inondations de novembre 2011.

Elle réalisera donc, le mercredi 14 novembre prochain, un exercice de mise en situation reprenant les mêmes variables que celles des dernières inondations, dans le but d'entraîner les services municipaux à la mise en œuvre du PCS de Biot en collaboration avec les Sapeurs-pompiers, la Gendarmerie et le CYPRÈS (Centre d'information pour la prévention des risques majeurs).

Dans ce même cadre, la Ville de Biot a obtenu, en septembre dernier, le label Pavillon Orange. Décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile, il est attribué aux communes répondant à plusieurs critères relatifs aux actions menées pour la sauvegarde et à la protection des populations en cas de risques majeurs et, notamment, la réalisation d'un PCS.



CAMPUS SOPHI@TECH : RÉUNIS POUR INNOVER

Le campus Sophi@Tech implanté à Biot-Sophia Antipolis, longtemps connu sous l'appellation Campus STIC, a ouvert ses portes en septembre 2012 aux étudiants.

Au cœur de la plus grande technopole européenne, à Biot-Sophia Antipolis en face de l'Espace Saint Philippe, **ce campus rassemble étudiants, enseignants et chercheurs** autour d'une même thématique : les sciences et les technologies de l'information et de la communication. **Près de 4 000 personnes** (étudiants, enseignants et personnels) **fréquentent ainsi régulièrement le site**, plaçant **Biot au cœur de la dynamique d'avenir** portée par la technopole, locomotive économique du département et source majeure d'innovations à l'échelle nationale.

Le Campus Sophi@Tech est né d'une ambition commune aux trois fondateurs que sont l'Institut Eurecom, l'Institut national de recherche en informatique et automatique (Inria) et l'Université de Nice Sophia Antipolis. Sa principale raison d'être réside dans la création de synergies entre les mondes de la formation, de la recherche et de l'entreprise pour renforcer les pôles de compétitivité, favoriser la création d'entreprises et la production de savoir scientifique dans une thématique cruciale.



Concrètement trois bâtiments ont été construits : le Forum, l'extension des locaux de **Polytech Nice Sophia** et les locaux de l'**Institut Eurecom**. Le Forum accueille plusieurs entités dont le **Laboratoire d'électronique, antennes et télécommunications (LEAT)**, des services de l'Université et des structures externes pour favoriser le transfert, l'innovation et l'animation du campus (dont la fondation Dream IT ou encore le W3C), des amphithéâtres, des salles de réunion, une cafétéria ainsi qu'un important centre de documentation. L'école Polytech Nice Sophia de l'Université bénéficiera de vastes espaces supplémentaires pour former ses ingénieurs spécialistes en bâtiment, eau, biologie, mathématiques et, bien sûr, électronique et informatique. Enfin, le troisième nouveau bâtiment accueille l'Institut Eurecom, école d'ingénieur et centre de recherches en télécommunications.

Ces bâtiments viennent s'ajouter à ceux existant sur le site accueillant les **laboratoires I3S** (Informatique, signaux et systèmes de Sophia Antipolis) et **ISA (Institut Sophia Agrobiotech)**, les **Masters Informatique**, les **Masters Économie et Management** et l'**IUT** pour ainsi donner corps au campus Sophi@Tech. Pour répondre aux besoins des étudiants, deux résidences, Le Magister et Les Calades de Sophia, comprenant respectivement 131 et 181 logements viennent d'ouvrir leurs portes sur la commune, à proximité du campus.



Une visite officielle du site s'est effectuée le lundi 10 septembre en présence notamment d'Éric Ciotti, Député et Président du Conseil Général, de Jean Léonetti, Député-Maire d'Antibes Juan-les-Pins et Président de la Casa, de Frédérique Vidal, Présidente de l'Université de Nice Sophia Antipolis et de Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot et Vice-président de la Casa.



Visite officielle du Campus Sophi@Tech le 10 septembre 2012

Sophi@Tech en quelques chiffres

1 000 personnes composent le personnel dont **750** enseignants-chercheurs.

2 960 étudiants (2 660 inscrits à l'Université de Nice Sophia Antipolis - dont 650 à l'IUT, 1 000 à Polytech, 730 en Master Scientifique, 130 en Master de Droit et Économie, 150 doctorants en informatique - et 300 à l'Institut Eurecom)

18 350 m² de surface construite

73,3 M€ investis dont 34 M€ financés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, 17,2 M€ par l'État, 17 M€ par la Région et 5 M€ par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

AMADEUS, LE MAESTRO HIGH-TECH A 25 ANS

Inauguré le 14 septembre 1987, le site azuréen du consortium européen Amadeus est le pilier d'une étonnante success story.

Présent dès la création du consortium, il y a 25 ans, Claude Giafferi, nouveau président du site d'Amadeus de Sophia Antipolis se rappelle à quel point la partie n'était pas gagnée d'avance... Loin de là. « À cette époque, les Américains étaient en position de force mais ils ont certainement sous-estimé le talent de nos équipes. » Rappelons qu'Amadeus est issu de la volonté de quatre compagnies aériennes, Air France, Lufthansa, Ibéria et SAS de proposer des solutions informatiques européennes aux agences de voyage pour effectuer les réservations et ainsi contrer les avancées américaines sur ce marché.

Un pari risqué mais réussi

En effet, entre la signature de l'accord fondant la société en 1987 et l'émission du premier ticket de réservation en 1992 se passent 5 années durant lesquelles l'existence d'Amadeus aurait pu être plusieurs fois remise en question. Par exemple, par la Guerre du Golfe qui provoque un effondrement du trafic aérien ou quand les Suédois se retirent du projet ou encore quand le grand concurrent américain Sabre leur propose un bien tentant partenariat. « Nous nous sommes vraiment débattus et nous avons réussi à tenir suffisamment longtemps pour devenir proprement opérationnels ».

Depuis, Amadeus connaît une croissance linéaire. La société est le leader mondial des solutions de traitement de réservations utilisées par les agences de voyages. De 28 salariés en 1987, le consortium est passé à presque 10 000 personnes opérant dans 217 marchés. Dans le monde, près de quatre agences de voyage sur dix travaillent avec des logiciels d'Amadeus et plus spécifiquement développés à Biot-Sophia Antipolis.

Amadeus & Sophia Antipolis

Le site azuréen s'étend sur une quinzaine de bâtiments principalement établis sur le territoire de Biot. À la fin de l'année 1991, 180 personnes travaillaient dans les locaux « historiques » et aujourd'hui près de 4 500 personnes, dont 2 800 salariés, collaborent au sein d'Amadeus.

Claude Giafferi évoque le site de Biot-Sophia Antipolis comme un véritable « pool of talents and knowledge », un réservoir de talents

et de connaissances. La grande majorité des effectifs est constituée d'informaticiens de haut niveau. Quant aux équipes commerciales, elles sont multi-culturelles et reconnues internationalement.

Ces 4 dernières années, le site azuréen d'Amadeus accueillait environ 300 nouveaux salariés par an. « Même s'il est difficile de prévoir l'évolution à moyen terme de l'industrie du voyage, nous pouvons probablement envisager le recrutement d'une centaine de personnes en 2013. Mais aussi continuer à renforcer nos équipes en Asie et aux États-Unis, pour être plus proches de nos clients. Quoi qu'il en soit, Sophia restera toujours le site clé de l'innovation d'Amadeus, s'appuyant sur le talent et les connaissances d'équipes respectées dans le monde entier ».



Enfin, un éventail très large d'axes de diversification se dessine. Du côté du développement des produits, Claude Giafferi confie fonder beaucoup d'espoirs, entre autres projets, sur la mise en œuvre de solutions de gestion de l'activité globale des aéroports, « du check-in à la gestion du personnel, en passant par le catering et la coordination des affichages ». Un pilote est actuellement en cours à l'aéroport de Munich.



C'est en tant que salarié d'Air France que **Claude Giafferi** assiste à la création d'Amadeus. Il y était responsable des affaires commerciales, de la planification et du développement des produits et des systèmes d'information. Il entre en 1991 chez Amadeus comme Directeur responsable du portefeuille produits puis est nommé Vice-président en charge des grands comptes internationaux. En septembre 2011, il devient Président Adjoint d'Amadeus Sophia Antipolis. Il remplace Jean-Paul Hamon, parti à la retraite, à la présidence du site en juillet 2012.



CULTURE

ART

ÉVÉNEMENTS

... À BIOT



PLONGÉE DANS L'INFORMATIQUE

Depuis janvier 2011, les adhérents du Club Micro-Informatique ont été hébergés dans les locaux du CCAS de Biot où leurs activités ont prospéré avec dynamisme. Nous serons heureux d'accueillir tous ceux qui désirent participer à nos ateliers informatiques. Les sujets, choisis en commun, permettent à chacun de progresser grâce aux

compétences des membres et ce, dans une réelle convivialité. Nos séances se déroulent le jeudi de 18h30 à 20h30 dans la salle du foyer du CCAS, 6 bis chemin Neuf.

➔ Renseignements : 04 83 28 26 50 ou 06 10 66 73 29

Le Club Micro-Informatique en deuil



René Tassel

René Tassel, notre trésorier, nous a quittés le jeudi 9 août. Une grande perte pour notre association. En effet, René, présent depuis la création du club, était aussi un instructeur et initiateur dans quelques ateliers, montage vidéo, photos, musique. Un sourire, du professionnalisme et un ami sincère et dévoué

que nous n'oublierons pas. Nous présentons notre sympathie et pensées sincères à son épouse ainsi qu'à toute sa famille.

Jacques Bellec, époux de Françoise Bellec, secrétaire adjointe de notre club, nous a également quittés ce 13 août 2012. Jacques, une bonne humeur communicative lors de nos réunions festives, était considéré comme faisant partie intégrante de notre groupe, un ami pour lequel nous garderons un inoubliable souvenir. À son épouse Françoise, ainsi qu'à toute sa famille, nous renouvelons nos pensées et notre sympathie.

Le Club Micro-Informatique

À L'ÉCOLE DU RYTHME

L'école de batterie, Espace Rythme, est ouverte à tous ceux ou celles qui ont envie de se défouler en musique. Quel que soit le niveau de départ, la pratique de cet instrument garantit l'épanouissement. En effet, dès la première année, les élèves apprécient de pouvoir déjà toucher l'instrument. Ensuite, le solfège rythmique est enseigné au fur et à mesure de la pratique et de l'avancement du travail instrumental. Et, élément extrêmement motivant : les élèves travaillent sur des rythmes choisis en fonctions de leurs goûts musicaux. Les cours débiteront la première semaine d'octobre.

Espace Rythme



➔ Renseignements : 04 93 65 58 03

EXPOSITION « SARAH MORRIS MECHANICAL BALLET »

Du 17 novembre 2012 au 4 mars 2013 • Musée national Fernand Léger

Cette exposition inaugure une saison dédiée au dialogue entre peinture et architecture.

Née en 1967, l'artiste anglo-américaine Sarah Morris mène une double carrière de peintre et de réalisatrice de films. Depuis la fin des années 1990, elle poursuit l'exploration visuelle et psychologique de notre environnement urbain par la déclinaison de séries portant le nom de grandes métropoles. Ses portraits de villes tels Midtown (New York) en 1998, AM/PM (Las Vegas) en 1999, Capital

(Washington) en 2001, Miami en 2002, Los Angeles en 2004, Beijing en 2008 ou Chicago en 2011 oscillent entre figuration et abstraction dans un dialogue complémentaire entre films, dessins et peintures.



Sarah Morris Niagara 2010 galerie White cube

Autour de l'exposition

Dimanche 2 décembre, ciné-lecture

Dialogue entre un portrait de ville écrit par Fernand Léger et une présentation des films de Sarah Morris par Diana Gay, conservatrice du Musée national Fernand Léger. La séance est suivie d'une visite guidée de l'exposition.

Cinéma

Dimanche 7 octobre à 15h

Tempo di viaggio - Andreï Tarkovski et Tonino Guerra / Italie / 1983 / 1h12 / vostf.

Ateliers pédagogiques

Ateliers pour enfants et parents pendant les vacances de la Toussaint du 22 octobre au 7 novembre 2012.



➔ Musée national Fernand Léger • Chemin du Val de Pôme • 04 92 91 50 20 • www.musees-nationaux-alpesmaritimes.fr

VERRIALES 2012 : LE VERRE MÉTISSÉ



Chaque année depuis 1989, le directeur de la Galerie Internationale du Verre, Serge Lechaczynski, demande à des artistes de réaliser des pièces selon un thème imposé. Les réalisations sont exposées dans le cadre des *Verriales*, de juillet à décembre dans la Galerie Internationale du Verre. Cette année, une trentaine d'artistes a planché sur le thème Mixed Media.

Pourquoi ce thème des matériaux mélangés ? « *D'une part, explique le galeriste, nous l'avons déjà proposé en 1999 et il me paraissait intéressant de voir comment avaient évolué les artistes avec lesquels je travaille pour certains depuis plus de 30 ans. D'autre part, c'est une manière d'affirmer l'ancrage de la galerie dans l'art contemporain et la sculpture où le travail du verre n'est pas exclusif mais confronté à d'autres matières* ».

Les œuvres ainsi créées composent une exposition protéiforme où les multiples traitements applicables au verre sont associés à d'autres matériaux (bois, acier, bronze...) selon une trentaine de sensibilités artistiques. La palette était infinie, les réalisations sont étourdissantes.



➔ Galerie Internationale du Verre • 04 93 65 03 00 • www.galerieduverre.com

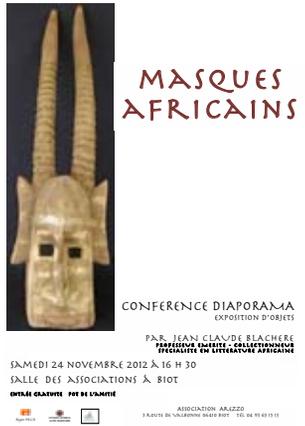
LES CONFÉRENCES D'AREZZO

Samedi 27 octobre à 16h30 • Salle des Associations • Entrée libre

La tradition chinoise des grillons chanteurs et combattants par Chantal Daupez, professeur spécialiste de l'Asie

Depuis l'Antiquité, les Chinois montrent un vif intérêt pour les grillons et leurs stridulations. L'agressivité de ces insectes et le goût du jeu les ont conduits à organiser des séances de combats. Et, pour les héberger, les artistes ont créé des habitats adaptés : jarres de porcelaine peinte, poteries marquées d'un sceau, gourdes ciselées et sculptées. Lors de la conférence, Chantal Daupez diffusera des diapositives et un

film qu'elle a tourné. Des objets et instruments liés à l'élevage, au logement et au combat de ces insectes seront présentés en fin de séance. Un pot de l'amitié terminera la réunion.



Les masques des peuples d'Afrique occidentale par le Professeur Jean-Claude Blachère

Les masques sont des objets magiques utilisés lors de cérémonies, de danses ou de prières-incantations concernant la place de l'homme dans le cosmos, la bienveillance des esprits... La structure, la composition des masques

et la façon de les utiliser peuvent être interprétés de diverses façons. Grand collectionneur de masques africains, le Professeur Jean-Claude Blachère a vécu de nombreuses années dans différents pays africains. Des diapositives issues de ses différents voyages illustreront son propos. Des masques et des objets seront présentés à l'issue de la conférence. Un pot de l'amitié terminera la réunion.

➔ Renseignements : 04 93 65 15 15 • arezzo.com@wanadoo.fr

MUSÉE D'HISTOIRE ET DE CÉRAMIQUE BIOTOISES

Exposition « La terre à fleur de peau »

De novembre 2012 à mars 2013 • Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

L'histoire du bijou est intimement liée à celle de l'homme. Il y a 25 000 ans, les hommes préhistoriques se paraient de coquillages, de pierres, de bois, d'os, de plumes. Au fil du temps, les matériaux se diversifièrent à l'infini. Parmi eux, la terre fut sans aucun doute un des vecteurs choisis, de tous temps par les artisans, pour exprimer leur créativité. Les somptueuses parures de l'Égypte Ancienne, voici plus de 6000 ans, étaient en partie conçues à partir de terre émaillée. De

nombreux témoignages illustrent son emploi au fil du temps jusqu'à nos jours. Le Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises présente, en exclusivité, les créations des élèves de l'École Léonard de Vinci, d'Antibes. Bienvenue à ces jeunes artistes en devenir !



Exposition « 3 dates, 3 céramistes, 3 profils »

Initialement programmée jusqu'au 26 octobre, le troisième volet avec les œuvres de Marie-Josée Armando de l'exposition présentée au Musée d'Histoire et de Céramiques Biotoises est prolongé jusqu'au 11 novembre 2012.

Les Amis du Musée retournent aux sources des Biotois

Les Amis du Musée partent pour leur dernière sortie de l'année, le 2 octobre, en compagnie de leur guide Sandro à Imperia, région d'où est originaire la cinquantaine de familles ligures qui repeupla Biot au 15^{ème} siècle. Au programme : visite de Porto Maurizio, le quartier perché d'Imperia, de l'église St-Maurice et d'un oratoire baroque. Après un déjeuner typiquement ligure, visite d'Oneglia, place forte de la Maison de Savoie, de l'étonnant Musée de l'Olivier avec une dégustation à la clef.



➔ Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises • 9 rue Saint Sébastien • 04 93 65 54 54 • amis.du.musee@musee-de-biot.fr • www.musee-de-biot.fr

L'ACTUALITÉ DES BIBLIOTHÈQUES

La sélection des bibliothécaires

Les grandes vacances sont à peine terminées que libraires et bibliothécaires croulent sous les nouveautés de la rentrée littéraire : romans et polars, bien sûr, mais aussi essais, BD, albums jeunesse, etc. Et ce florilège 2012 s'annonce encore bien chargé : 646 titres de romans parus entre mi-août et fin septembre. Un chiffre légèrement plus bas qu'en 2011 mais il y a encore beaucoup à lire. Aussi, pour que le lecteur ne se noie pas sous ce flot de livres, les bibliothécaires ont sélectionné dans cette rentrée littéraire quelques romans incontournables à découvrir dès à présent dans vos bibliothèques municipales préférées :

- 14 de Jean Echenoz - Éditions de Minuit
- *Parfums* de Philippe Claudel - Stock
- *Oh...* de Philippe Djian - Gallimard
- *Kaïken* de Jean-Christophe Grangé - Albin Michel
- *Barbe Bleue* d'Amélie Nothomb - Albin Michel
- *Pour seul cortège* de Laurent Gaudé - Actes Sud
- *Rue des voleurs* de Mathias Enard - Actes Sud
- *Rien ne se passe comme prévu* de Laurent Binet - Grasset
- *Home* de Toni Morrison - Bourgeois
- *Les lisières* d'Olivier Adam - Flammarion



Spectacle - La petite bête en colère

Mercredi 12 décembre • 15h30 • Bibliothèque St-Exupéry •
Entrée libre

Les bibliothèques proposent comme tous les ans un spectacle de Noël en prélude aux *Féeries de Noël*. Cette année, il s'agit d'un spectacle de marionnettes intitulé « Je ne veux pas monter signé la petite bête en colère » de et par la Compagnie Rêve Lune. « Nous voilà plongés dans le monde sans concession d'une cour de récréation verticale peuplée de bêtes qui montent qui montent... Il y a la fantasque, le petit gros, l'angoissé, celle qui sait tout, le bêta au grand cœur, la timorée, celui qui fait les coups en douce... Mais quand arrive une bête qui ne veut pas – peut pas – sait pas – faire comme tout le monde, les caractères se dévoilent... Jeu de voix, jeu de mains, jeu de mots... Un spectacle plein de virtuosité, de rythme et d'humour, aux différents niveaux d'écriture et de langage, permettant à tous de s'y retrouver, des plus jeunes aux plus grands ! » Une création jeune public à partir de 4 ans • Durée : 45 minutes.



Écrire la Semaine Bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue, une séance d'écriture intergénérationnelle proposée par les bibliothèques et le CCAS de Biot se tiendra le mardi 16 octobre à la bibliothèque Saint Exupéry. Cette rencontre entre les élèves de l'école E.Olivari et les seniors de l'atelier d'écriture sera animée par Corinne Josseaux-Battavoine.

Poésie collective

*Le printemps prend appui sur le seuil de l'hiver
Et a revêtu sa robe étincelante,
Dans une douce moiteur envoûtante
De la cime des monts à l'écume des mers.*

*La forêt s'éveille à l'appel des pics-verts
Dans une farandole troublante,
Sortie de son corset de satin, la jacinthe
éclatante
Libère sa fragrance éphémère.*

*Le passant solitaire se fond dans l'instant
Oublieux du fil des saisons et des ans ;
Il savoure ce moment d'éternité,*

*Et priant que rien ne finisse,
Alors doucement son âme glisse
Vers une intense sérénité...*

Poésie écrite par Jean-Pierre, Colette, Guite, Évelyne, Huguette et Nelly de l'atelier d'écriture « L'encrier de Biot », mai 2012.

➔ Renseignements : Bibliothèque George Sand • 04 93 65 67 99
Bibliothèque St-Exupéry • 04 93 65 24 54 • bibliotheques@biot.fr

GRAINES DE L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Une élève d'arts plastiques se distingue

Chloé Monrrejeau, élève de l'école d'arts plastiques à l'Espace des Arts et de la Culture, est arrivée 6^{ème} sur 300 participants à l'examen d'admission du Lycée polyvalent Léonard de Vinci d'Antibes.



L'œuvre des élèves d'arts plastiques

Les enfants de l'école d'Arts Plastiques (section 5-10 ans) de l'Espace des Arts et de la Culture ont présenté leur création de fin d'année.

CINÉMA

Vendredi 19 octobre 2012 :
«REBELLE» à 18h
«BOWLING» à 20h30

Vendredi 16 novembre 2012 :
«SAMMY 2» à 18h
«CAMILLE REDOUBLE» à 20h30

Entrée 4€, dans la limite des places disponibles (50 places).

➔ Renseignements : 04 93 65 07 02 • eac@biot.fr

LA RENTRÉE DU PETIT ATELIER

Le Petit Atelier a rouvert ses portes le 5 septembre 2012. Paule, Gisèle et les enfants préparent avec enthousiasme leur prochaine exposition qui se tiendra les 1^{er} et 2 décembre 2012 à la Salle des Associations, 12 bis route de Valbonne à Biot. Vous pourrez admirer les œuvres réalisées par les enfants : peinture, dessin et travaux manuels.

➔ Renseignements : Paule 04 93 65 06 61 • Gisèle 04 93 65 06 93



FOUR COMMUNAL ÉMILE CHEVAL : UN VRAI RÉGAL

Entrée libre

L'été fut très chaud au four communal par ces températures caniculaires mais il fut surtout rempli de belles rencontres entre Biotois de souche et touristes de passage qui, charmés par cette démarche patrimoniale insolite, passaient parfois la journée entière à s'initier, aux côtés de notre fournier Christian Vinciguerra, aux rudiments de la fougasse et autres spécialités provençales.

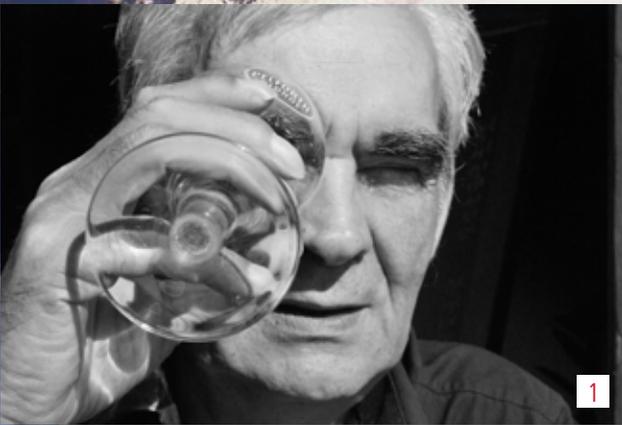
L'automne est là et les activités continuent dans le calme et la tiédeur du four : ateliers et cuissons de vos plats sont toujours au rendez-vous le premier week-end de chaque mois ainsi que lors des fêtes organisées par la commune de Biot. N'hésitez pas à venir dans ce four unique dans la région : un régal garanti pour les yeux, les oreilles et les papilles !

Martine VENIAT
Déléguée au patrimoine
martine.veniat@biot.fr



MARATHON PHOTOS 2012

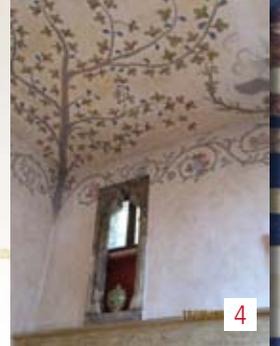
Pour sa seconde édition lors des Journées Européennes du Patrimoine, le Marathon Photos a connu un réel succès avec 37 participants et plus de 200 photos prises sur les thèmes suivants : Beauté cachée, Silice... on tourne, Porte à porte, Calades révélées, Traces du passé, Visages du patrimoine. Voici les photos gagnantes :



1



3



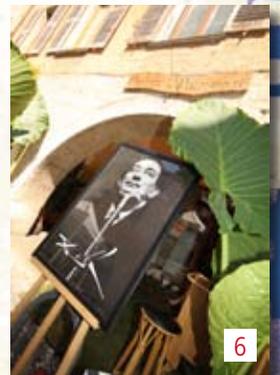
4



2



5



6



7

1 : 1^{er} prix Anaïs Boutin - "Silice... on tourne"
2 : 2^{ème} prix Pascal Torrelli - "Calades révélées"
3 : 3^{ème} prix Joanna Sztompka - "Porte à porte"
4 : 4^{ème} prix Hélène Beaulieu - "Beauté cachée"
5 : 5^{ème} prix Stéphane Roy - "Visages du patrimoine"

6 : 6^{ème} prix Jean-Paul Fouilloux - "Visages du patrimoine"
7 : Prix Coup de Cœur Stéphanie Siegwarth - "Calades révélées"



LE CLUB PHOTO S'EXPOSE

Du 19 octobre au 2 décembre • Office de Tourisme • Entrée libre



Nous invitons tous les Biotois et les amoureux de belles images au **vernissage de l'exposition « Humour noir » le vendredi 19 octobre 2012 à partir de 18h30** à l'Office de Tourisme.

Cette année encore le Club a représenté Biot dans de nombreuses expositions photographiques inter-clubs : Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Seillans, Fayence, Menton, Tourette-Levens... C'est dans cet esprit d'échanges et de partage, que nous invitons M. Michel Delhaye dans le cadre de notre exposition 2012.

Si vous êtes intéressés pour partager notre passion et nos différentes activités, nous disposons d'un labo noir et blanc argentique (local agrandisseur et matériel de développement) et réalisons le traitement de photos numériques avec équipement (ordinateur, logiciel Photoshop et imprimante). Nous organisons également des sorties prises de vues et des stages de perfectionnement à la demande. Enfin, nous nous réunissons pour échanger le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi de chaque mois à 20h30 sur la Place de l'Église à Biot.

Le Photo Club de Biot



➔ Renseignements : Office de Tourisme • 04 93 65 78 00

BIOT FÊTE LA CHÂTAIGNE

Samedi 3 novembre • De 16h30 à 18h30 • Place de Gaulle • Entrée libre

À Biot, l'automne ne sera pas monotone avec la traditionnelle Castagnade ou fête de la châtaigne orchestrée par l'Amicale Biotoise des Traditions. Accompagnés de musiques et danses folkloriques, les bénévoles de cette association vous proposent, le samedi 3 novembre sur la Place De Gaulle, un après-midi convivial où préparation, cuisson et dégustation de la belle du jour seront suivies du traditionnel vin chaud préparé par Gino et son équipe.

Programme : animation musicale folklorique de 16h30 à 18h, dégustation des châtaignes et vin chaud de 17h à 18h30.*



*En cas de pluie, la Castagnade est reportée au 10 novembre.



CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Dimanche 11 novembre • Monument aux Morts - rue Saint Sébastien • 9h

La commémoration du 94^{ème} anniversaire de l'armistice de la guerre 14-18 symbolise le courage et l'héroïsme du peuple Français et de ses Alliés. À cette occasion, Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot et Vice-président de la CASA, Guy Anastile, Adjoint au Maire Délégué aux Anciens Combattants et le Conseil Municipal, vous invitent à vous réunir à 8h45 sur la Place de la Chapelle. Ce moment de recueillement et de mémoire débutera à 9h devant le Monument aux Morts.



TÉLÉTHON 2012

Mobilisez-vous les 7 et 8 décembre !

Amis Biotois, cette année le 26^{ème} Téléthon vous appartient ! Tous ensemble, nous pouvons nous rassembler pour lutter contre la maladie. 2012 est l'année de toutes les évolutions pour l'AFM-Téléthon : ouverture du laboratoire de production pharmaceutique Généthon Bioprod, multiplication des essais sur l'Homme, création de la Fondation maladies rares, de l'Institut des biothérapies, nouvelle identité visuelle... C'est une évidence : le 26^{ème} Téléthon doit être exceptionnel, à l'image de cette année. Plus la recherche avance, plus les chercheurs ont besoin de fonds pour mener des essais cliniques à l'échelle humaine.

Les 7 et 8 décembre prochains, venez participer aux diverses animations du Téléthon de Biot : loto, ateliers, concours et compétitions seront au programme de ces festivités organisées pour la bonne cause.

Engagez-vous pour le Téléthon, nous comptons sur vous !

Avec la participation des associations sportives, culturelles et caritatives de Biot.



Les petites voix de Biot chantent pour le Téléthon

Cette année, Les petites voix de Biot chanteront en faveur du Téléthon. Rendez-vous le samedi 8 décembre pour assister à leur spectacle au Jardin Frédéric Mistral ! (Les horaires seront communiqués sur www.biot.fr).

Lydia BIGAZZI
Déléguée aux liens
inter-quartiers et à l'accueil
lydia.bigazzi@biot.fr



FÉERIES DE NOËL : UN PROGRAMME MAGIQUE

Pendant tout le mois de décembre • Entrée libre

Noël est la période la plus magique de l'année... une succession de moments uniques que l'on aimerait tant faire durer ! La Ville de Biot vous invite à profiter de festivités exceptionnelles !

Les guirlandes courent dans toutes les rues, dans l'air flotte le parfum alléchant des petits gâteaux et du chocolat chaud. Les enfants patinent en attendant le grand jour de la distribution de cadeaux... Noël approche à grands pas ! Cette année encore le Père Noël a rejoint ses amis pour la fête et, le 22 décembre, il vous donne rendez-vous à Biot. Votre liste de cadeaux est déjà prête ? Alors, n'oubliez pas de la déposer dans la boîte aux lettres du Père Noël !

Durant deux semaines, au fil de votre découverte du centre historique de Biot et de ses boutiques artisanales somptueusement décorées, les lutins de Biot s'affairent pour vous proposer des animations pleines de rêve et de poésie : patinoire écolo, tours de poneys malicieux, spectacles de marionnettes et de magie, contes pour enfants, ateliers créatifs, exposition de Noël, cuissons et ateliers au four communal, visite guidée... vous attendent pour partager en famille ces moments qui resteront gravés à jamais dans vos plus beaux souvenirs de Noël.

À la nuit tombée, les façades s'illumineront de mille feux, la nuit deviendra un enchantement et vous pourrez suivre défilé aux lampions, parade musicale et spectacle de feu qui vous réchaufferont le cœur et vous mettront des étoiles plein les yeux.

Pour Noël, Biot vous invite à un plein de féerie, 100 % cadeau !

Les mardis 4, 11 et 18 décembre

9h-13h : **Marché**. Retrouvez vos commerçants qui vous proposent pour les fêtes des produits gourmands de qualité, rue Saint Sébastien (pas de marché les mardis 25 décembre et 1^{er} janvier).

Mercredi 12 décembre

15h30 : **Spectacle de marionnettes** « Je ne veux plus monter ! signé la bête en colère » par la compagnie Rêve Lune à la Bibliothèque St Exupéry.

Vendredi 21 décembre

20h : **Cinéma** avec *Mission : Noël* de Sarah Smith (2011).

« Comment le Père Noël fait-il pour apporter tous les cadeaux, à tous les enfants du monde, en une seule nuit ? Qui ne s'est jamais posé cette question ? Voici la réponse : il s'agit d'une opération secrète impliquant une technologie de pointe, soigneusement préparée dans une région secrète du pôle Nord... ».

Séance gratuite à l'Espace des Arts et de la Culture, sur réservation, au 04 93 65 07 02, eac@biot.fr ou à l'accueil de l'EAC.

Jusqu'au 21 décembre

Concours de décorations de Noël sur le thème « Un Noël Féérique », ouvert à tous les balcons et fenêtres des particuliers et aux vitrines des artisans et commerçants de Biot (fiche d'inscription à retirer à l'Office de Tourisme ou à télécharger sur www.biot.fr). Carte blanche à votre âme d'enfant et libre cours à votre imagination : les trois décorations qui auront su illustrer au mieux la féerie de cette période de Noël gagneront un très beau cadeau.

Du mercredi 26 au dimanche 30 décembre inclus

Nouveau ! **Les Chalets Gourmands** dans le centre historique. Cette année, l'association des Commerçants, Artisans, Professions Libérales (CAPL) de Biot a décidé de vous régaler en vous proposant du 26 au 30 décembre le premier événement gourmand autour des

traditions culinaires des régions de France et du Monde.

Du samedi 22 au dimanche 6 janvier inclus

La patinoire écolo de 80 m² revient sur la Place de Gaulle pour 15 jours de glisse plaisir au cœur du centre historique de Biot, tous les jours de 10h à 17h sans interruption (sauf le 1^{er} janvier). Avec en plus de véritables chutes de neige, prévues les samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 décembre. Magique !

La boîte aux lettres du Père Noël : les enfants pourront déposer leur lettre à partir du 15 décembre, à l'Office de Tourisme de Biot, dans la véritable boîte aux lettres du Père Noël. Avec leur adresse et un joli dessin, il leur répondra sans faute...

L'exposition « Écrins de Noël » ou les artistes et artisans de Biot exposent Noël – Office de Tourisme – Rue Saint Sébastien.

Les décorations : sapins géants ornés, forêt de sapins blancs, lumières et scintillements...

Samedi 22 décembre

10h : Ouverture de la patinoire, Place de Gaulle (gants obligatoires)

11h30 : **Vin ou chocolat chaud offert** par la Municipalité, Place de Gaulle

14h : **Atelier au Four Communal** Émile Cheval

14h-17h : **Tours de poneys** dans le centre historique (Club Hippique de Mougins)

Atelier de peinture sur céramique (La Tasse de Couleurs) - Rue du Portugal (réservation obligatoire au 04 93 65 78 00 – Places limitées)

17h : Remise des prix du Concours de Décorations de Noël – Place de Gaulle

17h15 : **Défilé aux lampions et grande parade** menée par le Père Noël en personne avec l'âne Adrien et « les lutins de Noël » par

le groupe Gugusband. **Hotte à bonbons et photos avec le Père Noël** - Rue St-Sébastien

Dimanche 23 décembre

14h : Atelier au Four Communal Émile Cheval
14h-17h :

Tours de poneys dans le centre historique (Club Hippique de Mougins)
Atelier de verre soufflé, Verrerie du Village Pascal Guyot – Rue St-Sébastien

Atelier de peinture sur céramique (La Tasse de Couleurs) – Rue du Portugon (réservation obligatoire au 04 93 65 78 00 – Places limitées)

15h : **Défilé sur le rythme des déambulations des musiciens et échassiers** de la compagnie Cycloplume – Départ Place de Gaulle
16h : « Flocons d'Histoires », un **spectacle de contes** pour les 4-8 ans de Éric Frèrejacques - Salle des Associations, route de Valbonne
17h30 : **Spectacle de feu** de la compagnie Cycloplume – Départ Place de Gaulle

Lundi 24 décembre

14h : Atelier au Four Communal Émile Cheval
14h-17h : Tours de poneys dans le centre historique (Club Hippique de Mougins)
16h : « Baraka Voyages », un spectacle de marionnettes de Loïc Bettini - Salle des Associations, 12 bis route de Valbonne

Mardi 25 décembre : Joyeux Noël !

Nouveau ! Votre patinoire reste ouverte en ce jour de fête de 13h à 17h. Venez nombreux !

Mercredi 26 décembre

14h-17h : Tours de poneys dans le centre historique (Club Hippique de Mougins)
15h30 : « Biot à pas Contés », **une promenade contée** dans le centre historique - Départ de la patinoire
16h : **Spectacle de magie** par Michel Corradi – Salle des Associations, 12 bis route de Valbonne

Jeudi 27 décembre

10h-12h/14h-17h :

Atelier de vannerie (l'Oseraie du possible) – Office de Tourisme
Atelier de mosaïque (Évelyne Martin Abadir) – Office de Tourisme
14h-16h : **Création et démonstration de bijoux** en pâte de métal liquide (L'Atelier des Métiers d'Art) - Office de Tourisme



Vendredi 28 décembre

10h-12h/14h-17h :

Atelier de reliure (les Petits Papiers) – Office de Tourisme
Atelier de mosaïque (Évelyne Martin Abadir) – Office de Tourisme
14h-16h : **Création et démonstration de bijoux** en pâte de métal liquide (L'Atelier des Métiers d'Art) - Office de Tourisme

Samedi 29 décembre

14h : Atelier au Four Communal Émile Cheval
15h30 : « Baraka Voyages », un spectacle de marionnettes de Loïc Bettini – Salle des Associations, 12 bis route de Valbonne

Dimanche 30 décembre

14h : Atelier au Four Communal Émile Cheval
14h-17h : **Atelier de verre soufflé**, Verrerie du Village Pascal Guyot – Rue St-Sébastien



EXPOSITION « ÉCRINS DE NOËL »

Du 8 décembre 2012 au 27 janvier 2013 • Office de Tourisme
Vernissage • Samedi 8 décembre • 12h

Les artistes et artisans de Biot se sont rassemblés pour vous émerveiller à Noël. Avec le verre, le cuir, la peinture, le papier, la céramique et bien d'autres matériaux... ils ont l'art et la matière de créer des œuvres uniques qui vous séduiront par leur originalité, leur savoir-faire et leur imagination.

➔ Renseignements : 04 93 65 78 00

Christine PELISSIER-TABUSSO
Déléguée aux animations événementielles,
expositions et traditions
christine.pelissier@biot.fr



ZOOM EN IMAGES



Spectacle de marionnettes "Baraka couleurs" par Loïc Bettini - Tous les mardis de l'été 2012 sur la Place des Arcades



Fête patronale de la Saint Julien - Roumpa Pignata



Fête patronale de la Saint Julien - Concours de Boules Carrées



Cérémonie de commémoration du 68^{ème} anniversaire de la Libération de Biot



Fête Nationale - Samedi 14 juillet 2012



Festival "Les Nuits de l'Artlequino"



Miss Biot 2012 et ses dauphines



Estivales du Conseil Général des Alpes-Maritimes - New Sextet



Estivales du Conseil Général des Alpes-Maritimes - Marjorie & Co



Soirée Villes et Métiers d'Art "L'hippodrome de la Côte d'Azur accueille les Métiers d'Art"



Vernissage de l'exposition Kees Verkade "La Liberté"



Les maîtres verriers biotois lors de "L'hippodrome de la Côte d'Azur accueille les Métiers d'Art"



Fête des Vendanges 2012



Conférence sur les travaux de restauration de l'Église Sainte Marie-Madeleine par Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des Monuments Historiques



Sport en Fête 2012



29^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine



Inauguration de la Place Marcel Camatte - Septembre 2012



DÉJEUNER PAISIBLE AU BORD D'UN GREEN

Réouvert depuis le 2 avril, sous la gestion de Sandrine et Jean-Jacques Gonzales, le restaurant du Provençal Golf offre un très bel espace intérieur prolongé par une vaste terrasse s'ouvrant sur le green.



« Étant sur un golf, nous avons recherché l'esprit d'un club-house cosy en privilégiant les tons clairs et les matières naturelles. Et, disposant de beaucoup d'espace, j'ai tenu à installer

un salon rappelant l'ambiance chaleureuse des salons d'accueil hôteliers, milieu dont je suis issu », explique Jean-Jacques Gonzales. L'ensemble, salle et terrasse, peut accueillir, selon les configurations, jusqu'à 400 couverts. Mais l'ambiance n'est pas le seul élément à s'inspirer des grands hôtels. J.-J. Gonzales a fait venir, dans ses cuisines, deux chefs du prestigieux hôtel Belles Rives à Juan-les-Pins : Jean-Laurent Delpoil est ainsi devenu le chef des chefs tandis que David Orhant est le chef pâtissier. Le chef cuisinier est Christophe Seine. « Ils font le marché tous les matins pour décliner les produits dans une cuisine provençale et méditerranéenne ».

La carte a été créée pour répondre aux impératifs de tous les goûts – « nous faisons même de très bonnes pizzas » – et de toutes les bourses : suggestions, menu du jour ou plats à la carte déploient

une gamme de prix de 12 à 26 euros environ. Ceci pour correspondre aux différents profils de la clientèle « composée d'environ un tiers de golfeurs et aux deux tiers de personnes travaillant dans la technopole de Sophia Antipolis », précise le gérant.

Si le service du restaurant s'arrête à 15h, la brasserie et le bar ouvrent dès 7h jusqu'à 20h en été (8h-17h en décembre). « Nous servons beaucoup de petits déjeuners d'affaire mais aussi des rafraîchissements pour les golfeurs ainsi que tout ce qui a trait au salon de thé en après-midi ». L'espace pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes, J.-J. Gonzales répond également à beaucoup de demandes d'événements privés tels que des séminaires, des cocktails, des mariages, etc.

Enfin, les chefs et les équipes ont aussi déployé leurs talents pour développer une activité de traiteur. Notons que le restaurant met à la disposition de ses clients un parking privé ainsi qu'un service de voiturier.



➔ Le Provençal Golf & Café • 95 avenue Roumanille - Biot • 04 93 65 00 00 • www.provençal-café.com

RENCONTRE DES ACTEURS DU TOURISME DE BIOT

Jeudi 25 octobre • 19h30

Que vous soyez hébergeurs, commerçants, artisans d'art, restaurateurs, venez participer à une soirée de réflexion et d'échanges sur l'activité touristique biotoise.

Au programme :

- Présentation du bilan touristique de la saison 2012 à Biot
- Perspectives pour 2013.

➔ Renseignements • Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr



L'ACTU DES JUMELLES DE BIOT

En cette fin d'année 2012, les jumelages avec la fidèle Italienne et la nouvelle Américaine occupent le devant de la scène biotoise.

À **Vernante**, notre fidèle voisine italienne jumelée avec Biot depuis 1995, les Biotois ont été accueillis les 29 et 30 septembre pour deux jours de festivités fraternelles qui leur étaient dédiées : concours de boules, gastronomie piémontaise, danses et musiques folkloriques, rencontres amicales sportives et beaucoup de bonne humeur partagée... Notons que le service des temps périscolaires a joué le jeu du concours de peinture organisé par Vernante en envoyant 4 tableaux pour représenter la jeunesse biotoise.

À Biot, fort de ses classes internationales italiennes, le collège de l'Eganaude est très motivé par la création d'échanges scolaires linguistiques. L'établissement s'apprête à recevoir une quinzaine d'élèves du collège de Vernante durant deux journées de rencontres inédites qui auront lieu entre le 22 et le 26 octobre. Une quinzaine de familles d'élèves recevra les petits Italiens qui, pendant la journée, seront pris en charge par l'équipe dynamique du collège de



l'Eganaude. Ils découvriront, avec leurs camarades apprentis italophones, la vie du collège, la Ville de Biot, Marineland et le Musée national Fernand Léger.



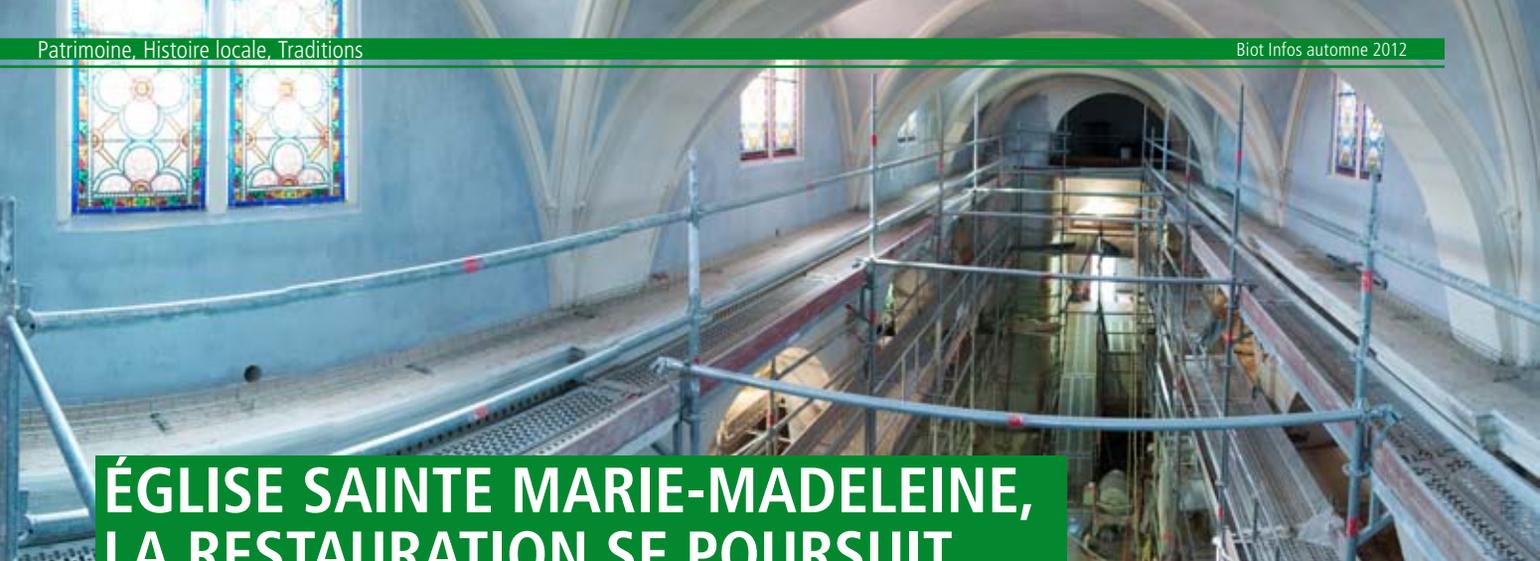
Pendant ce temps-là, à **Tacoma**, du 3 au 8 octobre, la délégation officielle de Biot scelle les décisions prises au cours de l'année 2012 par la signature de l'acte officiel de jumelage entre Biot et Tacoma. Les participants découvriront les attraits de cette ville de 200 000 habitants de l'Ouest américain à la fois ancrée dans la tradition des pionniers, dans l'artisanat du verre et dans la modernité absolue des grandes entreprises comme Boeing, Starbucks ou Expedia qui lui insufflent une énergie débordante et communicative. À son retour, la délégation biotoise doit étudier toutes les perspectives d'échanges issues de ce voyage initiatique !



➔ Suivez l'avancée de vos jumelages sur www.biot.fr
Renseignements : Service Jumelages • 06 75 27 46 99 • evenements@biot.fr

Pascal TORRELLI
Délégué aux jumelages
pascal.torrelli@biot.fr





ÉGLISE SAINTE MARIE-MADELEINE, LA RESTAURATION SE POURSUIT

Après la découverte de plusieurs éléments de fresques anciennes au sein de l'Église Sainte Marie-Madeleine, les travaux de restauration de l'édifice se poursuivent.

En complément du minutieux travail d'assainissement des murs et des plafonds, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a recommandé la restauration des fresques qui seront valorisées à l'aide de contrastes rendus par la peinture des intérieurs.

L'effet est déjà remarquable au niveau des plafonds centraux

entièrement rénovés. La teinte bleutée employée sur les surfaces voûtées permet de faire ressortir les nombreux vitraux qui ont été entièrement nettoyés. Ils étaient jusqu'alors très peu visibles.

En parallèle, les ouvriers s'attellent à la réfection de l'électricité et des maçonneries afin de mettre aux normes le bâtiment.

Compte-tenu des récentes découvertes d'éléments historiques ayant retardé l'avancement des travaux, l'église ne pourra pas être rouverte pour la veillée de Noël 2012. Le chantier s'achèvera au printemps 2013.

Souscription : soyez acteur de la restauration de ce joyau de notre patrimoine



Les travaux de notre église sont toujours en cours et la souscription se poursuit jusqu'à la fin du chantier. Aussi, vous avez encore la possibilité d'effectuer un don en soutien à la restauration de ce joyau de notre patrimoine. Ainsi, vous bénéficierez d'une réduction de 66% sur l'impôt sur le revenu, de 75 % sur l'impôt sur la fortune ou de 60 % sur l'impôt des bénéficiaires sur les sociétés.

Je remercie vivement les généreux donateurs qui s'associent à la sauvegarde de notre patrimoine.

➔ Renseignements : 06 45 17 07 45 • www.biot.fr

Nicole PRADELLI
Déléguée aux Cultes
nicole.pradelli@biot.fr



UNE CARTE, UNE HISTOIRE

« Cette photographie a été prise en 1949 aux Courmettes. Je suis debout au 3^{ème} rang, la première enfant à partir de la droite.

Tous les étés, le Maire et médecin du village, M. Carpentier, et sa femme qui était sage-femme organisaient un séjour d'un mois dans un endroit différent pour les enfants de Biot et aussi quelques Antibois dans une tranche d'âge comprise entre 6 et 14 ans. Cette colonie était encadrée par quelques mères de famille de Biot et des jeunes filles.

Nous occupions notre temps à jouer, écouter ou lire des histoires, faire des feux de camps et l'incontournable et horrible sieste tous les après-midis dans le dortoir ! Ce ne sont que des bons souvenirs. Le changement d'air était vraiment bénéfique. Nous étions turbulents, Mafalda Govi, une des accompagnatrices me rappelle souvent que nous leur en faisons voir de toutes les couleurs, mais nous n'étions pas violents et ne disions pas de gros mots. Quand nous faisons des bêtises, la punition était l'isolement, dans l'infirmerie par exemple ».

Renée Franceschi



De gauche à droite :

1^{er} rang, assis : Non identifié, Michel Carpentier, Mme Carpentier, François Carpentier, Ginette Landra, Jenny Greco, Jacqueline Carpentier, Anne Prost, Michel Giraud, Non identifié, Non identifié, Non identifié, Non identifié

2^{ème} rang : José Ruggero, Jeannine Franceschi, Denis Castellino, André Couillet, Roland Dany, Non identifié, Simone Giraud, Yvette Guille, Marcelle Purgato, Danielle Giraud

3^{ème} rang : Maurice Pradelli, Non identifié, Non identifié, Antoine Ruggero, François Bossu, Gisèle Estella, Laïre Melottri, Non identifié

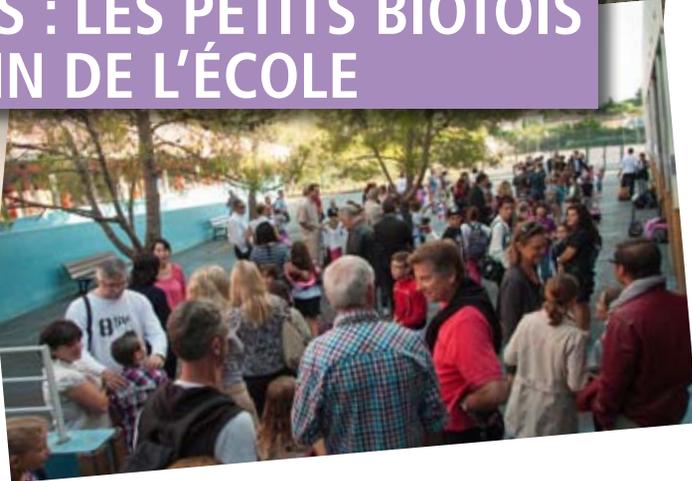
4^{ème} rang : Mme Monot, Non identifié, Jeannot Govi, Non identifié, Non identifié, Marguerite Léone, Non identifié, Marcelle Couillet, Fernande Castellino, Renée Franceschi, Non identifié

5^{ème} rang : Jacky Fiore, Mafalda Govi, Janine Dany, Veve Vitali, Non identifié, Ida Govi, Non identifié, Mme Greco, Non identifié, Simone Etori, Non identifié

Renée Franceschi, Ginette Landra et Danielle Giraud ont retrouvé beaucoup de noms des personnes figurant sur cette photographie. Peut-être que certains Biotois peuvent les aider à compléter la liste, le cas échéant contacter le Service Communication par e-mail à communication@biot.fr



RENTÉE DES CLASSES : LES PETITS BIOTOIS ONT REPRIS LE CHEMIN DE L'ÉCOLE



DES NOUVELLES DE LA VIE SCOLAIRE...

Faites vos jeux 2012, un véritable succès !

200 ! C'est le nombre d'enfants qui ont participé à la manifestation *Faites vos jeux* organisée par le service Petite Enfance et Vie Scolaire. Cette année pour la première fois, 27 enfants des Centres Multi Accueils l'Orange Bleue et les Diabiotins ont pu se joindre à nous et faire ainsi connaissance avec les animateurs de leurs futures écoles. Les différents ateliers proposés comme la pêche à la ligne, les colliers de perles, les fleurs en papier cartonné, le maquillage, le ping-pong... ont fait le bonheur des petits comme des grands.

Pour continuer cette matinée bien remplie, les enfants ont présenté un spectacle alliant chants dont un en anglais, danses et capoeira. Pour ce faire, ils ont du répéter, une à plusieurs fois par semaine, le temps de la pause méridienne, afin d'offrir une telle représentation. À noter, la prestation des enfants qui ont imaginé leur chorégraphie et leur chant avec l'aide des animateurs.

Pour finir, un buffet réalisé par les agents de restauration scolaire de la commune a été offert aux parents et aux enfants.

Le Service Petite Enfance, Vie Scolaire remercie Ayméric Faure pour l'activité de tennis de table et l'association « Canailles à l'anglaise » pour leur participation toujours aussi appréciée.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition de *Faites vos jeux* !





Commission des menus dans les écoles

Les petits chefs composent la carte !

Pour répondre à la demande des enfants qui souhaitent choisir plus souvent les menus des écoles, une commission des menus des enfants a été mise en place le 7 juin dernier.

Organisation de la commission :

- les membres : les délégués de classe de CM1 du Moulin Neuf, Saint Roch et E. Olivari, la responsable des temps périscolaires, la responsable du Service Petite Enfance et Vie Scolaire,
- les réunions : sur le temps de la pause méridienne, de 11h30 à 13h30, les enfants déjeunent ensemble sur une école et déterminent les menus.

L'objectif de cette commission est ainsi d'établir les menus des vendredis pour la Petite Enfance et la Vie Scolaire.

Ainsi, Alessandra, Jade, Julie, Orane, Félix, Florian, Jonathan et Maxime se sont réunis tous les jeudis du mois de juin pour établir les menus des mois d'octobre, novembre et décembre 2012.

À l'aide d'un petit livret d'informations (plan alimentaire, différentes familles d'aliments, besoins nutritionnels...), ils ont déterminé les menus de leurs camarades pour ce dernier trimestre 2012.

Établir des menus équilibrés en choisissant des légumes et fruits de saison tout en satisfaisant leurs copains n'est pas une mission facile, mais ces jeunes volontaires s'investissent avec sérieux et relèvent le défi avec plaisir !

Le Bio arrive dans les assiettes !

Depuis la rentrée scolaire, le pain, les yaourts naturels et les fruits crus servis aux enfants sont issus de l'agriculture biologique.

Cette décision, prise à l'unanimité par les membres du Comité Consultatif de la Vie Scolaire résulte d'un sondage effectué par les associations de parents d'élèves.

La réglementation des 20% de produits Bio servis dans les restaurants scolaires est ainsi respectée et le coût supplémentaire aux familles est limité à 0,06 € par repas.

L'informatique dans les écoles

Après les écoles élémentaires Saint Roch et E. Olivari, les établissements Paul Langevin et le Moulin Neuf ont également reçu leurs unités mobiles.

Ces armoires mobiles contiennent chacune huit ordinateurs portables pour les élèves, un pour l'enseignant et une imprimante. Cet investissement ainsi que son entretien est pris en charge par la commune.



Jocelyne CAMATTE
Déléguée à la Vie Scolaire
jocelyne.camatte@biot.fr

Concours de peinture « Pinocchio »



Les enfants des quatre écoles élémentaires de Biot ont terminé leur tableau sur le thème : Pinocchio à la façon d'Attilio Mussino. Cette œuvre a été réalisée dans le cadre du concours national de peinture organisé par la Ville de Vernante, la cité de Pinocchio.





LES ACTIVITÉS DU SERVICE PETITE ENFANCE

Fête de fin d'année du Service Petite Enfance

Le 22 juin dernier, l'heure était à la fête au Service Petite Enfance. Tous les enfants accueillis (CMA des Diabiotins, CMA l'Orange Bleue, ainsi que la crèche familiale les Farfadets) se sont retrouvés à l'Orange Bleue pour passer ensemble un agréable après-midi.

Au programme : jeux d'eau, pêche à la ligne, manipulation de semoule, pâte à modeler, maquillage... il y en avait pour tout le monde ! Pour clôturer ce moment convivial, un copieux goûter a été servi à l'ombre de la cabane.

Un grand merci aux familles qui ont partagé ce moment de détente avec le service.

Spectacle au CMA les Diabiotins

Le jeudi 12 juillet, vers 19h, de drôles d'événements se produisent chez les Diabiotins...

Un loup se promène, il veut savoir s'il est bien le plus fort de tous. Il rencontre alors un lapin, un cerf, un escargot, un petit bonhomme, un tigre, un crocodile, une sorcière, des éléphants, le petit chaperon rouge... Il leur demande « qui est le plus fort ? », « assurément c'est vous, Monsieur Loup, le plus fort ! » lui répondent-ils.

Mais lorsqu'il rencontre Nina et sa tétine c'est une autre histoire... le loup se transforme alors en « gros doudou tout mou » !

Les enfants n'ont alors plus peur du loup et les adultes ont retrouvé un peu leur âme d'enfant lors de ce petit spectacle que l'équipe des Diabiotins a voulu leur offrir pour clôturer l'année dans la joie et la bonne humeur. Acteurs et spectateurs ont tous bien ri et partagé un moment de grande convivialité autour du verre de l'amitié.

Merci à toute l'équipe pour avoir relevé ce défi, aux parents pour leur présence, leurs applaudissements et leur participation culinaire au buffet.

Une nouvelle troupe est née à Biot... à suivre.

Sortie de fin d'année de l'Orange Bleue

Comme l'année dernière, le CMA l'Orange Bleue a fermé ses portes pour la journée du 12 juin. Après le parc Phoenix l'an passé, c'est aux Bouillides que les enfants, les familles et les membres de l'équipe se sont rendus pour fêter ensemble la fin de l'année.

Au programme : jeux, pique-nique, sieste à l'ombre des arbres et petite balade vers la mare aux canards.

Chacun s'est beaucoup amusé et dépensé, puis les enfants sont retournés à la crèche fatigués mais heureux d'avoir si bien rigolé ! Un grand merci aux parents qui ont accompagnés les tout petits.





Visite des écoles

Comme tous les ans, les petits bouts de chou sont partis à l'aventure, en juin dernier, découvrir les lieux dans lesquels ils ont été accueillis en cette rentrée.

Les écoles du Moulin Neuf, Saint Roch, et E.Olivari, leur ont ouvert grandes leurs portes. Quelle joie de visiter les classes, la cour avec tous ces nouveaux jeux et de manger à la cantine comme les grands ! Après cette matinée riche en émotions, les enfants sont retournés dormir à la crèche et rêver à la rentrée!

Un grand merci aux équipes des différentes écoles pour leur accueil chaleureux.

À l'heure des rencontres

Innovation pour l'ensemble du Service Petite Enfance.

Tout au long de l'année, plusieurs temps de rencontres ont été organisés entre familles et professionnels.

Petits-déjeuners, goûters et réunions à thème ont rythmé ces derniers mois et permis d'échanger sur les expériences et le vécu de chacun.

Des moments de partage qui seront renouvelés cette année grâce à la participation des familles.

Le Service Petite Enfance remercie M. Wolf, directeur de l'école Saint Roch, pour son accueil chaleureux lors du thème « départ à l'école ».



Martine VENIAT
Déléguée à la Petite Enfance
martine.veniat@biot.fr



APE BIOT VILLAGE

L'Association de Parents d'Élèves (APE) de Biot Village tenait à remercier tous les commerçants qui ont encore généreusement participé à la kermesse de fin d'année. Grâce à leurs dons, nous avons organisé une grande roue des lots. Les enfants ont pu faire tourner la roue et ainsi repartir directement avec leur gain. Nous espérons pouvoir renouveler cette formule l'année prochaine. L'APE remercie également tous les parents qui se sont investis pour l'année scolaire 2011/2012. Nous espérons vous retrouver encore plus cette année. Être adhérent vous permet d'être informé sur les actions menées par l'APE et les délégués de classes, tant sur les aspects administratifs que sur le financement d'achat de matériel ou de sorties, et ce, grâce aux diverses manifestations organisées chaque année (vide-grenier, imprimés de Noël, carnaval, kermesse...).

L'association des Parents d'Elèves de Biot Village



➔ À ne pas manquer : vide-grenier du village dimanche 14 octobre 2012. Retrouvez toutes les informations sur notre site www.apebiotvillage.fr.



PARTEZ EN VACANCES AVEC LE SERVICE JEUNESSE !

Centres de loisirs et séjours de février et de Pâques 2013

Les rendez-vous sur votre Espace Famille pour l'inscription de vos enfants aux loisirs proposés par le Service Jeunesse et Sport pour les vacances de février et de Pâques 2013 sont :

- **Séjour neige** pour des adolescents nés entre 1996 et 2001, vacances de février, **préinscriptions du 7 au 13 janvier**.
- Accueil de loisirs enfants et adolescents, **vacances de février, préinscriptions du 21 au 27 janvier**.
- Accueil de loisirs enfants et adolescents, **vacances de printemps, préinscriptions du 18 au 24 mars**.

L'Espace Famille : c'est se préinscrire en ligne aux activités en toute sérénité, retrouver les programmations des différentes activités, c'est pouvoir consulter et payer en ligne ses factures* !

* Paiement Sécurisé Pay Box



➔ Rendez-vous sur l'Espace Famille www.biot.fr
Renseignements sur les préinscriptions • GUPII • 04 92 90 93 70

➔ Renseignements sur les activités
Accueils de Loisirs : 04 92 38 17 90
Séjours : 04 92 38 17 91 • jeunesse@biot.fr

COUP DE POUCE

L'association Coup de Pouce reprend son activité d'aide aux devoirs et soutien scolaire le 1^{er} octobre. Les bénévoles aident les enfants du CP à la Terminale en mathématiques, physique, chimie, français, latin, anglais, histoire, géographie... Les places étant limitées, les inscriptions sont closes, surtout pour les collégiens. L'équipe a un énorme besoin de bénévoles, nous les encourageons à nous contacter. Séances les lundi, mardi, jeudi de 17h à 18h30 et le vendredi de 17h à 18h au foyer des anciens du CCAS.

➔ Renseignements : Josette Kelberg 06 23 76 36 36 • Lyne Carrega 04 93 65 72 99



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : CLUB DESTINATION RETRAITE

Les activités et animations du club « Destination Retraite » sont réservées aux adhérents. La carte d'adhérent est délivrée gratuitement après avoir renseigné un dossier d'inscription disponible au CCAS.

Les services du CCAS

Le service d'aide ménagère à domicile : le CCAS missionne des assistants de vie pour la réalisation de tâches quotidiennes au domicile de seniors présentant une restriction de leur activité (prise en charge partielle de la prestation par des caisses sur constitution de dossier).

Le portage de repas à domicile : le service livre à domicile des plats pour le déjeuner et le dîner du jour aux personnes en difficulté pour assurer leurs courses et la confection de leur repas (participations dégressives suivant ressources).

Le foyer restaurant propose un menu déjeuner du lundi au vendredi sur inscription, pour une participation de 5,20€ par personne. Profitez de votre participation à des ateliers ou des animations réalisées au CCAS pour participer à ce repas amical.

LES ATELIERS DU CLUB « DESTINATION RETRAITE »

Les ateliers payants

• Conversation anglaise « Made in Biot »

Mercredi, 10h30-11h30 – Salle Bleue du CCAS

• Cours de gymnastique douce

Mardi, 15h-16h – Espace des Arts et de la Culture

Vendredi, 11h-12h – Espace des Arts et de la Culture

• Danse country

Lundi, 10h30-11h30 – Salle du Club (rez-de-chaussée du CCAS)

• Séances de yoga

Lundi, 15h-16h15 – Espace des Arts et de la Culture

• Aquafitness – Nouveau !

Mardi, 11h15-12h – Espace aquatique Nautipolis (Valbonne)

Tarif exclusif de 7,50€ par personne au lieu de 13€

Les ateliers gratuits

• Atelier couture

Lundi, 14h-17h - Salle du Club (rez-de-chaussée du CCAS)

• Atelier informatique, en fonction des inscriptions

Lundi, 10h-12h - Salle Bleue du CCAS

• Atelier écriture

Mercredi, 14h-15h30 - Salle Bleue et Salle des Mariages, tous les 15 jours

• Atelier loisirs créatifs

Mardi, 14h-17h - Salle du Club (rez-de-chaussée du CCAS)

Les ateliers associatifs

• Club micro-informatique

Jeu, 18h30-20h - Salle du Club (rez-de-chaussée du CCAS)

• Rencontre de généalogie

3^{ème} jeudi du mois, 14h-16h, Salle Bleue du CCAS

Contact avec l'association AGAM 06 : agam.06@gmail.com

Nouveau ! Atelier « Fil Mauve » - Soutien aux aidants naturels de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Dans le cadre de ce nouvel atelier, les familles ou personnes accompagnant des malades d'Alzheimer bénéficieront d'une formation délivrée par des professionnels pour mieux comprendre la maladie de leur parent, mieux communiquer avec, aménager son cadre de vie et collaborer efficacement avec les soignants. Ce programme, mis en place par le CCAS en partenariat avec des mutualités de santé, est composé de 4 séances collectives de 2h et de 2 séances individuelles d'1h. Inscriptions auprès du secrétariat du CCAS qui vous réservera un accueil confidentiel.

Colis de Noël

Avant les fêtes de fin d'année, le Conseil d'Administration du CCAS offre un colis gourmand aux doyens* de la commune.

Ceux qui souhaitent le recevoir doivent s'inscrire à l'accueil du CCAS du lundi 1^{er} au vendredi 19 octobre inclus. Au-delà de cette période, le service ne saurait garantir la réservation d'un colis.

Chaque année, une nouvelle liste de bénéficiaires est établie. Aussi, il est nécessaire de renouveler son souhait de bénéficier du colis. Le bon de réservation nominatif remis lors de l'inscription sera à présenter lors des journées de distribution organisées au CCAS du mardi 4 au mercredi 12 décembre inclus.

**Conditions de délivrance : être âgé de 75 ans et plus en cours d'année ; résider d'une manière effective et permanente sur notre commune ; faire la démarche volontaire d'inscription pour cette prestation ; être inscrit au Club « Destination Retraite » (gratuit).*

Projets entre générations

Les personnes souhaitant transmettre aux enfants un savoir-faire, des techniques qu'elles maîtrisent (broderie, petits travaux manuels, chant ou autres...) ou plus simplement être impliquées dans une activité avec des enfants peuvent se rapprocher du CCAS. En effet, la Municipalité souhaite développer encore davantage les activités intergénérationnelles au sein des garderies périscolaires. Un projet est d'ores et déjà en cours durant la garderie du soir : les enfants apprennent les chansons des aînés qui apprennent, eux, les chansons d'aujourd'hui. L'objectif final est de se produire ensemble lors d'une manifestation.

Repas de Noël des seniors 2011

L'AGENDA DES ANIMATIONS DU CCAS

Jeudi 11 octobre

Tour du Cap d'Antibes

Parcours pédestre de loisirs proposé (sauf en cas de coup de mer) autour du Cap, par le sentier des contrebandiers, au départ de la plage de la Garoupe. Sortie conseillée pour des marcheurs équipés de chaussures adaptées. Trajet d'environ 4,8 km estimé à 2h.

Départ à 13h. Retour à 17h. Forfait transport minibus : 2€

Du 15 au 21 octobre

Semaine Bleue et Semaine du Goût

Programme :

Lundi 15 octobre - Spectacle de magie

Après-midi récréative offerte aux seniors au foyer rencontre du CCAS : un magicien exécutera des tours auprès de l'assistance puis présentera un spectacle faisant intervenir colombes et perroquets. Une collation sera offerte aux personnes présentes.

Mardi 16 octobre - Atelier d'écriture inter-âges

Organisé en partenariat avec les bibliothèques de Biot, une classe scolaire et l'atelier d'écriture « L'encrier de Biot », cet atelier intergénérationnel prévoit des lectures de textes, des jeux de mots, des chansons... pour finir sympathiquement avec une collation.

Mercredi 17 octobre - Karaoké - Thé dansant

Invitation pour une activité amusante en après-midi au foyer-rencontre du CCAS : le karaoké consiste à chanter en lisant les paroles tout en étant accompagné de la bande-son de la chanson choisie. Quelques pas de danse pourront être esquissés par ceux qui le souhaitent. Une collation sera offerte aux personnes présentes.

Jeudi 18 octobre - Cueillette de pommes à Vidauban – Visite des Arcs

Excursion varoise originale : arrêt en matinée au domaine viticole du Château d'Astros qui ouvre son verger aux visiteurs : cueillez vous-

même vos pommes ! Munissez-vous d'un panier ou achetez une cagette sur place. Votre récolte sera ensuite facturée au poids, à un prix très abordable. Sinon, promenade dans le parc du château. Déjeuner libre sur la commune de Vidauban ou des Arcs. Après-midi, temps libre dans le village médiéval des Arcs - entrée libre à la « Maison de l'Histoire ». Départ à 8h. Retour à 18h. Participation : libre. Forfait transport : 8,30€ Équipement : bonnes chaussures pour la promenade dans le verger.

Vendredi 19 octobre - Atelier cuisine

Dans le cadre de la Semaine du Goût, les seniors biotois sont invités à participer à la confection d'un succulent menu à déguster ensuite au foyer. Cette activité gratuite est réalisée en partenariat avec la Croix-Rouge et la banque alimentaire (nombre de places limité).

« Vieillir et agir ensemble dans la communauté », le thème de la Semaine Bleue, la semaine nationale des retraités et personnes âgées, rappelle la contribution quotidienne des retraités à la vie économique, sociale et culturelle. Dans ce cadre, le CCAS de Biot informe les retraités disposant de temps libre et souhaitant apporter leur contribution à la vie communale qu'ils trouveront une liste exhaustive des associations sur le site de la Ville de Biot (www.biot.fr) ou bien auprès de l'accueil du CCAS.

Jeudi 25 octobre

Promenade dans le parc « les bambous du Mandarin » à Montauroux

Sur les bords de la Siagne, vous découvrirez une splendide bambouseraie regorgeant de recoins charmants. Dans ce parc de 43 hectares, vous apprécierez plus de 80 variétés de bambous aux noms évocateurs. Départ à 13h. Retour à 17h. Entrée : 5€. Forfait transport : 2€





Jeudi 8 novembre



Musée Terra Amata à Nice

Visite de ce musée dédié à la paléontologie, installé sur le lieu même de la découverte d'un campement d'Homo Erectus daté de plus de 400 000 ans. Départ à 13h. Retour à 17h. Entrée gratuite. Forfait transport : 2€

Jeudi 15 novembre

Promenade d'agrément dans le village de Saint Jeannet

Départ à 13h. Retour à 17h. Forfait transport minibus : 2€

Jeudi 22 novembre



Promenade à Tourrettes-sur-Loup

Visite d'une confiserie et de son jardin d'agrumes.

Départ à 13h. Retour à 17h. Forfait transport : 2€

Du mardi 4 au mercredi 12 décembre

Distribution des colis de Noël 2012

À l'accueil du CCAS sur présentation du bon de réservation. (Voir page 42).

Vendredi 7 décembre

Sortie à Vintimille

Journée et déjeuner libres dans cette ville italienne. Départ à 8h. Retour à 18h. Forfait transport : 8,30€

Samedi 8 décembre

Téléthon

Afin d'aider la recherche médicale, le CCAS propose aux aînés de participer en matinée à un atelier de confection de pains, brioches et pissaladières au Four Communal Émile Cheval. Les plats réalisés seront vendus au public au bénéfice du Téléthon.

Jeudi 13 décembre

Déjeuner de Noël

Les résidents biotois âgés de 65 ans et plus sont invités à réserver leur place au traditionnel repas de fin d'année auprès de l'accueil du CCAS du lundi 19 novembre au vendredi 30 novembre inclus. Ce déjeuner se déroulant le 13 décembre sera suivi d'une après-midi dansante.

Pour les participants ne disposant pas de moyens de locomotion, un transport collectif gratuit est organisé, sur inscription (départ de Biot, devant le CCAS. Le lieu de destination ainsi que les horaires seront communiqués à l'inscription).

Jeudi 20 décembre

Loto de Noël

Les seniors de Biot sont invités à une après-midi détente autour d'un jeu de loto gratuit. Participation sur inscription.

Projet de séjour

Dans le cadre de l'action « Seniors en vacances », le CCAS a le projet d'organiser un séjour en France de 5 ou 8 jours. Cette action permet, sous conditions de ressources, de bénéficier d'une prise en charge des frais de séjour à hauteur de 50%. Les seniors sont donc invités à faire part de leurs souhaits de destination (en France et à l'étranger) et de leur budget au CCAS.



SOLIDAIRES POUR LUTTER CONTRE ALZHEIMER



La journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer s'est déroulée le 21 septembre. Dans ce cadre, à Biot, la Fondation GSF Jean-Louis Noisiez a organisé une marche à 14h sur le sentier Funel du parc de la Brague, route des Colles. Ce sentier spécialement aménagé pour être accessible aux personnes en situation de handicap a été inauguré en juin dernier. Les services municipaux, pour l'encadrement technique, et les bénévoles de la Croix-Rouge, pour l'accueil des participants, se sont joints à l'initiative, et le CCAS a offert une collation à l'issue de cette balade en forêt.

La Fondation GSF Jean-Louis Noisiez accueille, en journée, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Les patients y sont encadrés et stimulés par un personnel diplômé, qualifié et dévoué.

L'objectif de cette marche était de sensibiliser le public à cette maladie et améliorer la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants. C'était aussi l'occasion d'informer sur les dispositifs d'accompagnement existants.



Attention vague de froid extrême



Les conseils du Ministère de la Santé et de l'Inpes



CONSEILS POUR AFFRONTER LE GRAND FROID

Notre région n'est pas à l'abri d'une vague de grand froid. Aussi, les personnes souffrant de maladies cardiaques et respiratoires doivent connaître les précautions nécessaires pour préserver leur santé :

- **se couvrir suffisamment** : couvre-chef, gants, écharpe et bonnes chaussures chaudes à semelles antidérapantes pour prévenir tout risque de chutes.
- **éviter de faire des efforts** et tout exercice prolongé dans le froid.
- **être accompagné**, au besoin, d'une tierce personne.

En effet, en réaction contre le froid, l'organisme présente une accélération du rythme cardiaque et une élévation de la pression artérielle pour réchauffer le corps. En conséquence, les risques d'accident cardiovasculaire augmentent chez les personnes hypertendues ou cardiaques.

Les patients atteints d'insuffisance respiratoire ou asthmatiques devront respecter les mêmes mesures de sécurité. Pour les asthmatiques, le port permanent d'un broncho-dilatateur est fortement recommandé.

Le principal risque rencontré face au froid est l'hypothermie qui se manifeste par une chute de la température corporelle en dessous des 35° C. Les fonctions vitales sont alors altérées mais des signes doivent vous alerter avant cela : une élocution ralentie, une altération du jugement ou une confusion mentale peuvent en effet apparaître progressivement. La victime peut également présenter une perte de coordination neuromusculaire ou se plaindre de fatigue, d'une frilosité intense ou d'une sensation de tension musculaire.

Face à une personne souffrant d'hypothermie, les secours doivent être contactés au plus vite au 112 ou au 15.

Nicole PETRELLI,

Déléguée aux Finances,
au CCAS et à la Santé Publique
nicole.petrelli@biot.fr



➔ Renseignement : CCAS, 6 bis du chemin Neuf • 04 92 91 59 70 • ccas@biot.fr



JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Samedi 1^{er} décembre 2012 • Centre historique

La Ville de Biot se mobilisera le samedi 1^{er} décembre pour récolter des fonds permettant de combattre au mieux le virus du Sida.

Les équipes du service Actions Culturelles vous proposeront d'acheter un ruban rouge, symbole mondial de cette lutte contre le Sida, pour la somme d'1€. Tous les fonds seront reversés à l'association Sidaction et, afin de sensibiliser en particulier la jeune génération à cette grave maladie, des préservatifs seront distribués au public.

Catherine COGNEAU,
Déléguée à l'Action Humanitaire
catherine.cogneau@biot.fr



LA CROIX-ROUGE



La Croix-Rouge remercie les personnes qui se sont activement impliquées dans la quête nationale de juin, nos secouristes ont même mis la main à la pâte pour confectionner les fougassons, avec des résultats supérieurs à ceux de 2011, permettant de venir en aide au nombre croissant de familles démunies de la commune.

La délégation tient à vous rappeler ses prochaines collectes alimentaires d'automne et en appelle une nouvelle fois à toute votre générosité.

L'équipe de formateurs à l'Initiation aux Premiers Secours dans les écoles a besoin d'être en permanence étoffée. Si vous êtes disponible les jours de classe, n'hésitez pas à vous présenter, nous vous formons.



Jean-Pierre Demaria, membre actif de notre délégation Sophia-Biot-Valbonne, nous a quitté le 1^{er} août 2012, nous n'oublions pas son dévouement, sa présence, son aide et sa bonne humeur légendaire au sein de notre délégation. À Marseille ainsi qu'à sa famille nous renouvelons notre sympathie et notre soutien.

À noter, nous serons présents au vide-grenier de l'Association des Parents d'Elèves dans le centre historique le 14 octobre.

Merci à toutes les personnes qui fournissent notre vestiaire, ce qui permet de réaliser nos actions humanitaires.

Afin que chaque famille en difficulté ait droit à son Noël festif, avec le concours de la Française des Jeux et son opération « Tous en Fête », cette année notre délégation organise une journée à Marineland avec déjeuner, spectacle et Père Noël pour les enfants.

Toute notre équipe de bénévoles vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Renée Franceschi



➤ **Permanence :** 11 rue du Portugon - Biot • **Vestiaire :** mercredi et samedi de 9h à 12h • **Aide alimentaire :** mercredi de 9h à 12h • **Atelier cuisine une fois par mois** • **Délégation locale Sophia-Biot-Valbonne** • 09 63 29 83 62 • dl.sophia.biot@orange.fr



LA RENTRÉE STUDIEUSE DU PROVENÇAL GOLF

Ouverte aux enfants de 6 à 18 ans, l'école de golf reprend ses cours tous les mercredis jusque fin juin lors de sessions d'1h30 sous l'encadrement des enseignants de l'association des Professionnels du Golf Associés (PGA France) du Provençal Golf.

Quant aux meilleurs, ils intégreront cette année le Pôle Junior, une section de haut-niveau axée essentiellement sur la compétition et le goût de l'effort.

L'autre grande nouveauté est l'ouverture d'une section sportive golf au collège de l'Eganaude pour les enfants de 5^{ème}. Tous ces jeunes viendront s'entraîner en semaine toute l'année scolaire, surtout sur le parcours 6 trous de l'Academy, pendant des séances préparées par les enseignants du Provençal Golf. Cette section est née sous l'initiative du comité départemental, de la ligue de golf et du rectorat.

Enfin, si certains désirent baisser leur handicap sans participer à une stressante compétition officielle, il leur est possible de participer à une compétition de classement sur 9 trous, tous les samedis matin au Provençal Golf.



➔ Retrouvez toutes les informations et les promotions sur la page Facebook du Provençal Golf.

DYNAMISATION CORPORELLE & RYTHMES LATINS

Ludique, ce cours d'expression corporelle sur des rythmes latins vous permettra de découvrir ou de redécouvrir le plaisir du mouvement tout en améliorant coordination, équilibre, posture, respiration et conscience de votre corps. Vous développerez ainsi progressivement votre potentiel physique, stimulerez la circulation d'énergie et favoriserez la sensation de bien-être. Les rythmes latins viendront également exalter votre féminité.

Les cours ont lieu le mardi soir, de 18h30 à 19h30 (niveau intermédiaire), et de 19h30 à 20h30 (niveau débutant) à l'école maternelle St Roch. Le premier cours d'essai est gratuit.

➔ Association Danse & Mouvement

Sylvie Salmon • 06 86 52 34 36 • www.danse-mouvement.com



ERRATUM

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans le précédent numéro de *Biot Infos*. En effet, le texte de l'article dédié au bilan des activités de l'association BAC Rando n'a pas été publié. Nous vous invitons à consulter le blog de l'association pour suivre leur programme de l'année 2012-2013.

➔ <http://bac-randobiot.blog4ever.com>

BOULE AMICALE BIOTOISE



L'association compte un peu plus de 150 licenciés ou membres honoraires et organise beaucoup d'activités. Qu'on en juge !

Le challenge Peynet offert et présidé par la fille du maître, Annie Peynet s'est déroulé le 30 juin dernier, le

même jour que le Prix des Donneurs de Sang en présence de Guy Anastile, Président des associations et amicales du département entouré de nombreuses personnalités. Notre ami rappela l'importance du don du sang et de la moelle osseuse et le risque de pénurie qui le préoccupe.

Le repas des boulistes s'est déroulé au clos le 29 juillet autour de la

dégustation d'une remarquable paella par plus de 90 amis des boules. L'ambiance était bonne et festive, et certaines parties ont été très disputées, dans la bonne humeur.

Les concours du samedi ont rassemblé plus ou moins de joueurs en fonction des participations aux concours extérieurs. N'oublions pas les concours départementaux et la Coupe de France.

Les soirées du vendredi remises au goût du jour par Christine, aidée de Loïc, connaissent un succès qui, sans doute, en appelle d'autres. Pendant la Saint Julien, le concours des « petits » le vendredi a rassemblé 32 enfants de moins de 10 ans, beaucoup de parents, des spectateurs, des coupes, des bonbons et des « pommes d'amour ». Bref, le clos était rempli. Le samedi, 123 joueurs ont participé au concours ouvert. Le dimanche, 120 joueurs ont disputé le championnat d'Europe de boules carrées. Et, le lundi, 66 joueurs sont venus au concours mixte. De quoi occuper le Président H. Calleri, les membres du bureau sans oublier ceux qui n'hésitent jamais à donner la main, Lucien Esposito, Claude Kechnie, Martine Veniat ou Mireille Maldonado, entre autres.

➔ Boule Amicale Biotoise • 04 93 65 17 09 • hcalleri@cg06.fr

Claude Hurbain pour la BAB

UNE BELLE SAISON DE JUDO BIOTOIS



Lors de la saison 2011/2012, le Dojo Biotois a obtenu des résultats historiques dans les catégories des jeunes poussins et des benjamins, rivalisant ainsi avec ceux des grands clubs de la région comme Nice Judo, l'OJ Nice ou Judo Var 83.

Trois judokas se sont particulièrement distingués en se hissant sur le podium régional : Neil Kerisit (2^{ème}), Olivia Grima (3^{ème}) et Baptiste Faget (3^{ème}).

Cette génération s'est également illustrée en accrochant une courageuse 5^{ème} place au tournoi international par équipe de Polliat (01). L'accent mis sur la formation porte déjà ses fruits et nous espérons encore de belles performances pour l'année prochaine. Dans la catégorie senior, Stéphanie Gallin s'est classée 1^{ère} du circuit départemental de 3^{ème} division et Nicolas Vegezzi 2^{ème} du championnat départemental de 1^{ère} division.

Par ailleurs, deux événements ont été organisés cette année par le Dojo Biotois : le tournoi par équipe Fanion réunissant une dizaine d'équipes et une centaine d'enfant et le tournoi des Verriers rassemblant 20 équipes et près de 200 judokas. Ces deux compétitions ont réussi aux locaux

puisque les équipes biotoises se sont imposées.

Enfin, notez que le club de judo de Biot possède désormais son site Internet. Vous y retrouvez les actualités concernant la vie du club, les résultats et toutes les informations concernant les cours de judo. Vous pouvez également adhérer à la page Facebook. À bientôt parmi nous !



➔ Dojo Biotois • 06 22 15 65 70 • www.dojobiotois.com • Facebook/DojoBiotois

AIKIDO

Fondé en 2002, le club d'aïkido regroupe plus de 30 élèves. Accessible à tous, de 7 à 99 ans, cet art martial permet notamment d'acquérir une meilleure maîtrise de soi.

Les entraînements ont lieu au Dojo Municipal de Biot, route des Dolines, le lundi de 20h30 à 22h30, le mercredi de 20h à 22h et le vendredi de 20h à 21h30. Nous serons heureux de vous faire découvrir l'aïkido grâce à deux cours d'initiation gratuits. Notez que l'inscription vous donnera aussi accès au Dojo de Golfe Juan avec d'autres jours d'enseignement.

➔ Keiko Ryu Aikiken • Cyrille 06 14 09 11 19 • Gilles 06 12 35 52 66 • www.aikido-biot.fr



TENNIS CLUB DE BIOT

Main dans la main avec Djoko

« Je m'appelle Gaëlle et j'ai 13 ans. J'habite à Biot juste en face des tennis et du foot. Je joue au foot mais surtout au tennis. J'ai participé à la sélection des ramasseurs et ramasseuses de balles pour le tournoi de Roland Garros. Je suis la seule de la Côte d'Azur à avoir été retenue. J'ai participé à la quinzaine du tournoi et plein de belles choses sont gravées dans ma tête. Mais, ce qui m'a le plus émue, c'est d'être rentrée sur le court pour la finale du tournoi avec Novak Djokovic, numéro 1 mondial à ce moment, qui me tenait par la main. J'ai adoré. »

Gaëlle Clasen



➔ Tennis Club Municipal • 04 93 65 16 98 • tcmbiot@free.fr

CYCL'HOP ROULE SUR LES MÉDAILLES

L'association Cycl'Hop est revenue des 16^{èmes} Championnats du Monde de Monocycle avec deux médailles d'or, quatre d'argent et trois de bronze.

Ces Jeux Olympiques du monocycle, appelés aussi « Unicon » se déroulaient à Brixen en Italie du 19 au 31 juillet. Une cinquantaine de disciplines et 32 nations étaient représentées par près de 1850 compétiteurs. Cycl'Hop était présente en force avec 22 compétiteurs et 12 accompagnateurs. Baptiste a confirmé sa domination mondiale en obtenant deux médailles d'or dans une spécialité purement monocycliste, la lenteur, consistant à parcourir 10 mètres sur une planche de 15 cm de large, le plus lentement possible, sans jamais s'arrêter. Yann, Aymeric et Baptiste ont remporté une très belle médaille d'argent au 100 km par équipe. Au cross, Aymeric a rapporté l'argent et Lucas le bronze, tandis que Sophie et Aymeric ont tous deux obtenu le bronze respectivement au 400 m féminin et au marathon.

Des projets sous la pédale

Cycl'Hop a l'œil tourné vers la prochaine Coupe de France qui aura lieu en Alsace, à la Toussaint, et, bien sûr, vers les Championnats du Monde de Monocycle de 2014 qui se retrouveront cette fois outre-Atlantique à Montréal.



Cycl'Hop une association qui tourne rond

Si vous souhaitez vous initier, apprendre à rouler sur un monocycle et, pourquoi pas, plus tard, jouer au basket ou faire des balades avec nous, Cycl'Hop c'est aussi et surtout une association dynamique de votre région, d'une petite centaine de personnes, de 6 à 63 ans, où l'on partage cette même passion, le plaisir d'apprendre ensemble et de progresser sur une seule roue.

➔ Cycl'hop • 04 92 94 03 24 • <http://cyclhop.free.fr>



VÉLO SPRINT : UN ÉTÉ EN FANFARE

Deux courses réussies et une belle performance en VTT. C'est l'été de tous les succès pour le Vélo Sprint Biotois.

Avec 70 coureurs pour le Souvenir Pantani et 97 pour le Grand Prix de Verriers, le Vélo Sprint Biotois a encore organisé deux belles courses cet été. Entre l'enthousiasme des participants, le concours des bénévoles, des secouristes et la générosité des verriers, créateurs des récompenses des vainqueurs, le club de Biot a su tirer son épingle du jeu pour attirer les routiers.

Ces deux compétitions ont même dépassé les frontières avec l'arrivée d'Italiens enchantés par les programmes proposés. Il faut dire aussi que le Souvenir Pantani reste l'une des dernières épreuves hors circuit organisées en cyclisme. Une entreprise rendue possible grâce au soutien des communes traversées de Biot à Gréolières-les-Neiges et du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Côté VTT, la saison de Patrice Pierini a marqué les esprits. Malgré une belle 3^{ème} place lors du Cross Country de Sospel obtenue à l'arrachée, il échoue à un point du titre de Champion Sénior B. Un classement qu'il entend bien améliorer en 2013 dès le Cross Country de la Rine en décembre, sur ses terres, à Biot.

➔ Vélo Sprint Biotois • 06 63 79 91 90 • velosprintbiotois.blogspot.fr



TROPHÉES DES SPORTS : LES SPORTIFS BIOTOIS À L'HONNEUR !

Vendredi 7 décembre

Afin de mettre à l'honneur les sportifs Biotois qui ont porté haut les couleurs de la ville durant l'année, la Municipalité organise la 4^{ème} édition des Trophées des Sport, le vendredi 7 décembre prochain. L'objectif de cet événement est de récompenser les sportifs Biotois ayant obtenu des distinctions dans les différentes épreuves et championnats au niveau régional, national, voire international. Une excellente soirée en perspective pour clôturer la saison 2011/2012 et une belle occasion de présenter l'Agenda Municipal 2013.

Les sportifs domiciliés sur la commune de Biot, répondant aux critères précédemment décrits, sont invités à contacter le Service Jeunesse et Sports, avant le vendredi 9 novembre, afin de présenter leurs performances.

➔ Service Jeunesse et Sport • 04 92 38 17 90 • sports@biot.fr

SPORT : UNE BROCHURE POUR TROUVER VOTRE BONHEUR !

En août dernier, vous avez certainement découvert dans votre boîte aux lettres la brochure « Le Sport à Biot » présentant l'ensemble des associations sportives exerçant sur la commune.

Edité à 7000 exemplaires par la Ville de Biot et distribué dans tous les foyers biotois, ce fascicule est destiné à promouvoir le sport et les associations qui s'investissent au quotidien pour vous permettre d'exercer votre discipline favorite. Vous y retrouverez les différents sports (arts martiaux, athlétisme, basket, football, cyclisme, golf, pétanque, randonnée, tennis, tennis de table, aérobic danse et yoga), les coordonnées, les heures de cours et les informations nécessaires à leur pratique.



➔ La brochure « Le Sport à Biot » est également disponible en Mairies Principale et Annexe, au Service Jeunesse et Sport et sur www.biot.fr, rubrique « Sports ».

Charles ROIG
Délégué aux sports
charles.roig@biot.fr





LE MARIAGE À L'HONNEUR

Judi 14 février 2012 • Salle des Mariages

La commune de Biot souhaite mettre à l'honneur les couples biotois qui fêteront en 2013 leurs 40, 45, 50, 55, 60, 65... ans de mariage. Une cérémonie conviviale aura lieu le jour de la Saint Valentin, le 14 février 2013 dans la Salle des Mariages en présence de Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, Sylvie Santagata, 1^{ère} adjointe déléguée à la population, au personnel et à la vie associative, Nicole Petrelli, adjointe au Maire déléguée aux finances, au CCAS et à la santé publique. Les couples fêtant leurs noces d'émeraude, de vermeil, d'or, d'orchidée, de diamant, de palissandre, de platine, d'albâtre ou... de chêne (80 ans !) peuvent s'inscrire dès à présent auprès du Service État-Civil.

*Pièces à fournir : livret de famille ou acte de mariage, carte nationale d'identité et justificatif de domicile.



➔ Service État-Civil • Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h • 04 92 91 55 80

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire auprès de la Mairie est obligatoire pour les jeunes filles et garçons âgés de 16 ans, de nationalité française et domiciliés à Biot. Les jeunes concernés doivent se présenter au service du Recensement Militaire dans le trimestre civil de leur 16^{ème} anniversaire, soit entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Les jeunes ayant acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans, doivent se faire recenser dans le mois suivant la date d'acquisition de la nationalité française.

*Pièces à fournir : une carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française (original + copie), un livret de famille (original + copie de toutes les pages), un justificatif de domicile (original + copie).

Si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante et qu'il souhaite être dispensé de l'appel de préparation à la défense, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou un certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du Ministre de la Défense.

➔ Renseignements :

Mairie Principale • Service État-Civil • 04 92 91 55 80

Mairie Annexe • Service État-Civil • 04 92 90 49 10



RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la Mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en Mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne sur « mon.service-public.fr ». Les inscriptions déposées en 2012 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2013.



Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2013 doivent prendre contact avec leur Mairie, au plus tard le 31 décembre 2012, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la Mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **À défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

Les électeurs trouveront tous les renseignements complémentaires dans les mairies.

Publication des listes électorales

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2013 au secrétariat de chaque Mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence entre le 10 et le 20 janvier 2013 inclus. À partir du 21 janvier 2013, aucune réclamation ne sera admise.

Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.

L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.



Sylvie SANTAGATA

1^{ère} adjointe au Maire
déléguée au Personnel, à la Population
et à la Vie Associative
Conseillère Générale Suppléante
sylvie.santagata@biot.fr



HOMMAGES

ROBERT HÉNAULT



Le 17 août 2012, Monsieur Robert Hénault, membre du Conseil des Sages de la Ville de Biot durant 4 ans, s'est éteint à l'âge de 75 ans. Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot et le Conseil Municipal, présentent leurs plus sincères condoléances à son épouse Geneviève, à sa famille et à ses proches.

JOËLLE MAZUET

Le 28 août dernier, la Ville de Biot apprenait avec tristesse la disparition de Joëlle Mazuet.



Conseillère Municipale de 2001 à 2008, Joëlle Mazuet était très impliquée dans la vie locale. Elle est à l'origine du développement des transports sur notre territoire, dans le cadre de la délégation que le Maire lui avait confiée. Elle siégeait également à la CASA en qualité de Conseillère Communautaire, membre de la Commission Transports.

Toujours investie pour sa ville de cœur, elle avait rejoint le Conseil Municipal en janvier 2010 dans le groupe d'opposition.

« Jojo », comme les Biotois aimaient la surnommer, était une tornade qui rayonne et qui éclaire, une rareté dans tous les paysages... Elle entraînait.

« Jojo », c'est celle qui vous invitait à dîner, à sortir, à danser, à jouer, à venir à Biot, à vous déguiser pour une fête à thème, à aller voir une pièce ou un film compliqué...

L'ensemble du Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à son mari Michel, à ses 3 enfants, à ses 7 petits enfants, à sa famille et à ses proches.

CARNET

NAISSANCES

Rose FERNANDEZ née le 24 avril 2012
 Romain GOMEZ né le 22 mai 2012
 Ines GUEZGUEZ née le 26 mai 2012
 Elliott HERBAUT JEUNOT né le 2 juin 2012
 Léonard ARMSTRONG né le 2 juin 2012
 Aylaan KÉBE né le 13 juillet 2012
 Lyes BEN SAID né le 18 juillet 2012
 Melvyn MOREAU né le 18 juillet 2012
 Inès GUYON DE CHEMILLY née le 21 juillet 2012
 Tina KOCH née le 2 août 2012
 Valentin DENOU né le 8 août 2012

MARIAGES

Bastien TAVNER et Fumika SATO, le 24 mai 2012
 Fabien DAWIDOWICZ et Larissa GRAY, le 22 juin 2012
 Alain FAUROUX et Géraldine CARRU, le 23 juin 2012
 Jean-Pierre ALBERTI et Géraldine CAMHI, le 23 juin 2012
 Pierre-Edouard DUVAL et Nicole ENTICKNAP, le 30 juin 2012
 Timothée BUFFIN et Aimée HOAREAU, le 30 juin 2012
 Nicolas SCARFONE et Herveline MELER, le 28 juillet 2012
 Julien LETESSON et Élodie DALMASSO, le 28 juillet 2012
 Sébastien VASSEUR et Noelia PONCE TORRES, le 28 juillet 2012
 Jean-Michel AIME et Mariangela GULLACE, le 4 août 2012
 Gérard BAFFERT et Marie-Louise MURAT, le 11 août 2012
 Benoît ALUNNO et Élodie CHAUFORAUX, le 18 août 2012

DÉCÈS

Mme veuve Amabile CASSELLA, née PRADELLI le 19 février 1915, décédée le 14 juin 2012
 M. Jean-Claude BRIENZA, né le 1^{er} octobre 1952, décédé le 24 juin 2012
 Mlle Frédérique QUIETTA, née le 6 juillet 1975, décédée le 28 juin 2012
 Mme Maryse ABADIE, née FRANZA le 1^{er} mars 1925, décédée le 8 juillet 2012
 M. Claude PATRIGEON, né le 15 décembre 1931, décédé le 24 juillet 2012
 M. François PASTORE, né le 22 avril 1925, décédé le 25 juillet 2012
 M. Jean-Pierre DEMARIA, né le 22 juillet 1936, décédé le 1^{er} août 2012
 M. Raymond MOREL, né le 6 février 1921 décédé le 8 août 2012
 M. Robert HÉNAULT, né le 18 juin 1937, décédé le 17 août 2012
 Mme Joëlle MAZUET, née le 23 mai 1947, décédée le 28 août 2012



CLUB DE RENCONTRE – ÉVÉNEMENTIEL



Envie de rencontrer l'âme sœur ou d'organiser un événement exceptionnel ? J.AND.K, nouvelle entreprise biotoise, vous propose toute une gamme de services de qualité à prix discount : rencontres pour tous les publics, organisation de cérémonies d'anniversaires, événements atypiques, soirées d'entreprises... J.AND.K est à vos côtés pour toutes les occasions.

Remise spéciale : -10% pour les 10 premiers arrivants.

➔ J.AND.K • 400 av. Roumanille - Village d'entreprise Green Side Bât. N°7 – B.P. 309 - Bureau 24 Entrée 1 - 06906 Biot Sophia Antipolis • 04 93 00 12 27 • 07 70 07 58 81 • j.and.k.rencontres@free.fr • www.rencontre-evenementiel.com

L'ATELIER - CENTRE DE DANSE



L'atelier - Centre de Danse vous accueille dans un véritable lieu d'échange artistique, moderne et spacieux.

Tout au long de l'année des cours de modern' jazz, contemporain, classique, hip-hop et de gym vous sont proposés dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Durant les vacances scolaires des stages enfants (4 à 10 ans) « découverte du monde du spectacle » et adolescents (10 à 14 ans) « perfectionnement » sont organisés.

Tous les professeurs sont diplômés d'État et évoluent vers un même objectif : faire découvrir l'univers de la danse avec la plus grande passion et pédagogie.

➔ L'atelier - Centre de Danse • 1050 route de la MerBIOT • 06 52 00 79 50 • www.latelier-danse.fr

ÉCOLE TEMPS DANSE

Sous la direction artistique de Marion Domérégo Faque, l'école Temps Danse a le plaisir de vous inviter à découvrir tout l'univers de la danse à Biot.

Dans un cadre spacieux et pétillant, Temps Danse vous propose des cours de tous niveaux en danse et fitness : éveil dès 3 ans, jazz, contemporain, classique, hip hop, mais aussi zumba, body sculpt et stretching. L'école organise des stages pendant les vacances scolaires et vous accompagne pour des présentations aux concours et à des auditions.



➔ École Temps Danse • 371, chemin des Prés- Biot • 06 21 03 90 93 • www.ecole-temps-danse.com

ATELIER S&L PRESTIGE : FERRONNERIE D'ART ET MÉTALLERIE



En avril dernier, Nicolas Singery et Thomas Lesueur ont ouvert les portes de l'atelier de ferronnerie d'art et de métallerie « L'atelier S&L Prestige ». Respectivement diplômé de l'École Boulle et Compagnon du Devoir du Tour de France, c'est avec passion et savoir-faire que Nicolas et Thomas ont repris le flambeau du ferronnier Alain Pelissier au sein de son atelier.

Coutumiers du travail d'excellence, comme dernièrement pour les bijouteries Tiffany, ces jeunes biotois mettent leur talent au service de vos envies : portails, portes d'entrée, protections de piscine, rampes droites et débillardées, agencement intérieur et extérieur ou encore création de mobilier. Ils travaillent avec sensibilité les matières telles que le fer, l'inox ou le laiton.

➔ Atelier S&L Prestige • Chemin Joseph Durbec - Biot • 04 93 65 51 40 • contact@ateliersprestige.com • www.ateliersprestige.com

L'ITALIE EN TERRASSE



Giorgio Ciurléo et son équipe vous invitent au voyage gustatif incomparable de la découverte de l'Italie et de ses saveurs. Antipasti, pasta, risotto, gelati... Les Terrasses de Biot vous proposent de partager un savoureux instant à travers la cuisine traditionnelle transalpine dans un cadre contemporain et agréable au cœur du centre historique de Biot. Le restaurant propose également une sélection de vins, champagnes, apéritifs et coffrets traiteurs à emporter, pour savourer ou pour offrir...

Buon viaggio !

➔ **Les Terrasses de Biot • 30 passage de la Bourgade • 04 92 95 97 79 • www.lesterrassesdebiot.fr**

STUDIO DE PHOTOGRAPHIE



Après 10 ans d'absence, Xavier Canal revient à Biot pour y installer son studio photo. Ancien directeur artistique, issu d'une famille de photographes catalans, il s'est passionné pour la photo dès son plus jeune âge. Portraits, reportages, spectacles, photos d'entreprise sont ses domaines d'intervention. Des expositions seront organisées tout au long de l'année.

➔ **Xavier Canal • 12 place de l'Église – BIOT • 06 27 84 85 00 • xavier@reportages-canal.com • www.reportages-canal.com**

L'ANTRE DES DÉLICES : ÉCHOPPE DÉDIÉE À L'ÉPICERIE FINE MÉDIÉVALE



Dans une ambiance médiévale, l'Antre des Délices vous propose des produits exclusifs et originaux, réalisés par des artisans amoureux de leur savoir-faire.

Vous retrouverez dans cette échoppe des potions de sorcières, des thés originaux, du nougat extra-tendre, des confitures, des macarons et breuvages médiévaux tels que l'hypocras et bien d'autres.

Cet hiver chocolat à casser et pain d'épices à la coupe réchaufferont vos soirées !

Venez déguster ces produits authentiques et atypiques.

➔ **L'antre des délices • 2 impasse des Roses – BIOT • www.lantredesdelices.fr**

MH, CABINET D'EXPERTISE IMMOBILIÈRE

MH Cabinet d'Expertise Immobilière, installé à Biot depuis un an, met son professionnalisme à votre service. Expert en matière d'audit d'accessibilité handicapé des Établissements Recevant du Public (ERP), valeur vénale des habitations et des commerces, viager, ce cabinet tenu par Michèle Herembourg, sera le garant de vos biens immobiliers.



➔ **MH Cabinet d'Expertise Immobilière • 4934 route de Valbonne – Biot • 06 22 80 08 20 • hm.expim@gmail.com**

PETITES ANNONCES



■ Vends affaires de bébé : un stérilisateur micro-onde 15€, lot de 6 biberons et tétines Phillips Avents 20€, linge fille de 1 mois à 18 mois (de 0,50€ le body à 1€ le pyjama), tapis d'éveil 15€, tapis d'éveil (+ de 6 mois) 15€, siège de bain naissance 5€, anneau de bain (+ de 6 mois) 5€, mobile musical 15€, tour de lit 20€, cale-tête 5€, cale-bébé 15€. Tel : 04 93 34 82 64 à partir de 19h en semaine.

■ Vends aquarium 200L avec son meuble et tous ses accessoires (pompes, filtres, aspirateur, cloche à vidange, sel, nourriture, tests...). Le tout à 150 €. Tel : 06 76 82 90 30

■ Recherche cave saine petite surface à Biot village ou proximité. Tel : 06 24 54 18 93

PAROISSE DE BIOT

Messes à Biot

- Chaque mercredi à 12h15, précédées d'un temps d'adoration.
- Messe dominicale le samedi à 18h30, dimanche 11h pour les fêtes.
- Pendant les travaux de rénovation de l'église, les messes du samedi auront lieu dans la Salle des Mariages et celles du mercredi dans le presbytère (2 Place de l'Église). Dans la semaine, une chapelle est aménagée dans le presbytère.

Octobre :

- Rentrée du catéchisme : les inscriptions ont eu lieu en septembre mais il est encore possible de s'inscrire auprès de Bénédicte Delespierre au 04 93 65 77 03.
- Mardi 2 : début du parcours Alpha à 19h30 au presbytère, ouvert à tous ceux qui se posent certaines questions concernant la foi et la religion.

Novembre :

- Jeudi 1^{er} : fête de la Toussaint, messe à 11h.
- Bénédiction des tombes : cimetière du centre historique à 15h et du cimetière de la Rine à 16h.

Décembre :

- Fête de Noël : 24 décembre
19h : messe des familles à Sophia Antipolis
22h30 : messe à Valbonne
- Minuit : messe traditionnelle biotoise à Sophia Antipolis
- 25 décembre : messes à Valbonne à 9h15 ; à Biot et Sophia Antipolis à 11h.

- Permanences d'accueil, Église de Biot (baptêmes, mariages), Place de l'Église chaque mercredi de 15h à 19h. Tél : 04 93 65 00 85 • www.ndsagesse.com



MAIRIE DE BIOT

8/10 route de Valbonne
 Adresse postale :
 Ville de Biot - BP 339
 06906 Sophia Antipolis Cedex
Standard : 04 92 91 55 80
 Fax : 04 93 65 18 09
 Email : accueil@biot.fr - www.biot.fr
 Horaires : du lundi au vendredi
9h à 12h - 13h30 à 17h

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mairie de Biot
Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 91 - dgs@biot.fr

CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87 - cabinet-maire@biot.fr

RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 86 - drh@biot.fr
 Recrutement : recrutement@biot.fr

COMMUNICATION

04 92 91 55 95 - infos@biot.fr

ÉVÉNEMENTIEL

04 93 65 78 08 - evenements@biot.fr

FINANCES

04 92 91 55 94 - finances@biot.fr

**POPULATION ET CITOYENNETÉ,
ÉTAT-CIVIL**

Horaires d'ouverture au public :
 du lundi au vendredi
9h à 12h - 13h30 à 17h
 04 92 91 55 81 - etat-civil@biot.fr

SERVICES TECHNIQUES

700 av du Jeu de la Baume
 04 93 65 12 21 - techniques@biot.fr

URBANISME / ENVIRONNEMENT

04 93 65 78 89 - urbanisme@biot.fr

OFFICE DE TOURISME

46 rue Saint Sébastien
**TOURISME, DÉV. ÉCONOMIQUE,
 COMMERCE, ARTISANAT, FISAC**
 Renseignements et horaires :
 04 93 65 78 00 • Fax : 04 93 65 78 04
tourisme@biot.fr • www.biot-tourisme.com

**MAIRIE ANNEXE
DE BIOT-SOPHIA ANTIPOLIS**

Espace Commercial Saint Philippe
 Avenue Roumanille
 04 92 90 49 10 • Fax : 04 92 90 93 79
 Email : accueil@biot.fr
 du lundi au vendredi de 9h à 17h non-stop

**POPULATION ET CITOYENNETÉ,
ÉTAT-CIVIL**

du lundi au vendredi
 9h à 17h non-stop
 04 92 90 49 10 - etat-civil@biot.fr

GUPII

04 92 90 93 70 - www.biot.fr
gupii@biot.fr

SOLIDARITÉ / AIDES**- CCAS**

6, bis chemin Neuf
 du lundi au vendredi
 9h à 12h30 - 13h30 à 17h
 04 92 91 59 70 - ccas@biot.fr

- AVIE

04 93 65 29 88

- ASSISTANTE SOCIALE

04 92 91 59 79

- LOGEMENT EMPLOI

04 92 91 59 75 • vie-sociale@biot.fr

- MISSION LOCALE

04 92 91 79 74

JEUNESSE / SPORTS & LOISIRS

du lundi au vendredi
 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

- AFFAIRES SCOLAIRES

04 92 91 52 11 - affaires-scolaires@biot.fr

- PETITE ENFANCE

04 92 91 59 72 - petiteenfance@biot.fr

- JEUNESSE ET SPORT

302, route d'Antibes
 04 92 38 17 90
 lundi, jeudi, vendredi de 14h à 18h
 et mardi de 14h à 17h.
 Sauf vacances scolaires
jeunesse@biot.fr • sports@biot.fr

- ACCUEIL DE LOISIRS E. OLIVARI

04 92 38 07 60 • Fax : 04 92 38 17 19
 Tous les mercredis et vacances scolaires

- CRÈCHE FAMILIALE / MULTI ACCUEIL

04 92 91 59 72

- ÉCOLE EUGÈNE OLIVARI

04 92 38 17 17

- ÉCOLE SAINT ROCH

Maternelle : 04 93 65 05 88
 Élémentaire : 04 93 65 05 82

- ÉCOLE MOULIN NEUF

Maternelle : 04 93 65 53 24
 Primaire : 04 93 65 53 23

- ÉCOLE PAUL LANGEVIN

04 93 65 12 81

- COLLÈGE DE L'ÉGANAUDE

04 97 23 42 20

- COLLÈGE NIKI DE SAINT PHALLE

04 92 91 51 30

- COLLÈGE DE LA FONTONNE

04 93 33 42 65

- CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE

04 92 96 52 00

- LYCÉE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

04 97 97 33 00

CULTURE**ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE**

Chemin de la Fontanette
 04 93 65 07 02 • eac@biot.fr
 Du lundi au vendredi 9h-19h
 Un samedi sur deux 9h-14h
 Fermé pendant les vacances scolaires

BIBLIOTHÈQUES

bibliotheques@biot.fr
- GEORGE SAND - Place de l'Église
 04 93 65 57 99 (Tél/Fax)
 Mardi : 9h30 à 12h - 15h à 18h30
 Mercredi : 9h30-18h
 Samedi : 9h30 à 12h - 14h à 18h

- SAINT EXUPÉRY

40 avenue St Philippe
 04 93 65 24 54
 Mardi, jeudi et vendredi : 16h30-18h30
 Mercredi : 9h30-18h30
 Samedi : 9h30-12h30

URGENCES / SECOURS**POLICE MUNICIPALE**

Espace Commercial Saint Philippe - Avenue Roumanille
 04 92 90 93 80 • Fax : 04 93 65 01 12
police-municipale@biot.fr

GENDARMERIE

04 93 65 22 40 - **Urgences 17**

SAPEURS POMPIERS - Urgences 18

112 (n° européen à partir d'un mobile)

ASSISTANCES MÉDICALES - Urgences 15**CENTRE ANTI POISON**

04 91 75 25 25

AUTRES

ENCOMBRANTS (RDV obligatoire et gratuit)

04 92 19 75 00 (CASA)

LA POSTE - Agence Postale Communale

Mairie de Biot - 8/10 route de Valbonne
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h sauf le mercredi matin et le samedi de 9h à 12h
 Tel : 36 31

LA POSTE - Espace Saint Philippe
 200 avenue Roumanille • Tel : 36 31

DÉCHETTERIES

- **Antibes** - 04 92 91 92 99
- **Valbonne** - 04 93 12 35 60
- **Vallauris** - 04 92 38 06 11
- **La Colle sur Loup** - 04 93 32 94 85

➔ Retrouvez tous les contacts
 sur www.biot.fr

AGENDA

Expositions

Jusqu'au 11 novembre 2012

Exposition « 3 dates, 3 céramistes, 3 profils »

Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises

Du 19 octobre au 2 décembre 2012

Exposition du Photo Club de Biot « Humour noir »

Vernissage le 19 octobre à 18h30 – Office de Tourisme – Entrée libre

Du 17 novembre 2012 au 4 mars 2013

Exposition « Sarah Morris Mechanical Ballet »

Musée national Fernand Léger

De novembre 2012 à mars 2013

Exposition « La terre à fleur de peau »

Musée d'Histoire et Céramique Biotaises

Du 8 décembre 2012 au 27 janvier 2013

Exposition des artistes et artisans de Biot « Écrins de Noël »

Vernissage le 8 décembre à 12h – Office de Tourisme – Entrée libre

Toutes les informations sur les événements en cours et à venir sur www.biot.fr

Les marchés

Tous les mardis, 9h-13h

Marché hebdomadaire – Centre historique

Pas de marché les mardis 25 décembre et 1er janvier

Tous les jeudis, 16h30-20h30

Marché bio – Espace Commercial Saint-Philippe

Les permanences

De 15h30 à 17h

Permanence de la conciliatrice de justice sur rendez-vous au 04 92 91 55 81

Tous les mercredis

Permanence de la sécurité sociale (sauf durant les vacances scolaires), de 13h30 à 16h – Mairie Principale

Chaque mercredi et samedi matin de 10h à 12h

Permanence de la Croix-Rouge Française de Sophia Biot Valbonne

Rue du Portugal - 09 63 29 83 62

Merci à tous de votre générosité

Le 1^{er} mardi du mois

Permanence Opération Façade - Service Urbanisme, de 8h30 à 12h30

Le 3^{ème} lundi du mois

Permanence de l'ADIL 06 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes) au CCAS, de 13h30 à 16h

Mercredi 3 octobre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 14h-16h – Bibliothèque George Sand

Samedi 6 et dimanche 7 octobre

Cuisson de vos plats et ateliers culinaires, 9h-15h – Four Communal Émile Cheval

Course de côte – Route des Colles

Dimanche 7 octobre

Un dimanche au Musée Léger : cinéma et visite, 15h – Musée national Fernand Léger

Mercredi 10 octobre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 14h-16h - CCAS



Dimanche 14 octobre

Vide-grenier, 10h-19h – Centre historique

Mardi 16 octobre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », dans le cadre de la Semaine Bleue, 14h-16h - Bibliothèque St-Exupéry

Vendredi 19 octobre

Cinéma, « Rebelle » 18h et « Bowling » 20h30 – Espace des Arts et de la Culture



Vernissage de l'exposition du Photo Club de Biot « Humour Noir », 18h30 – Office de Tourisme

Samedi 20 octobre

Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs », 10h - Bibliothèque St-Exupéry

Du 22 octobre au 7 novembre

Ateliers pédagogiques pour enfants – Musée national Fernand Léger

Mercredi 24 octobre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 14h-16h – Bibliothèque George Sand

Samedi 27 octobre

Conférence « La tradition chinoise des grillons chanteurs et combattants », 16h30 – Salle des Associations

Mardi 30 octobre

Conseil Municipal, 18h – Salle des Associations

Samedi 3 novembre

Fête de la Châtaigne, 16h30-18h30 – Place de Gaulle

Samedi 3 et dimanche 4 novembre

Cuisson de vos plats et ateliers culinaires, 9h-15h – Four Communal Émile Cheval



Dimanche 4 novembre

Un dimanche au Musée Léger : cinéma et visite, 15h – Musée national Fernand Léger

Mercredi 7 novembre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 14h-16h - CCAS

Samedi 10 novembre

Permanence du Maire sans rendez-vous, 8h-12h – Mairie Principale



Dimanche 11 novembre

Cérémonie patriotique de l'Armistice de 1918,
9h – Monument aux Morts

Mercredi 13 novembre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot »,
14h-16h – Bibliothèque George Sand

Vendredi 16 novembre

Cinéma, « Sammy 2 » 18h et « Camille redouble » 20h30 – Espace des Arts et de la Culture

**Samedi 17 novembre**

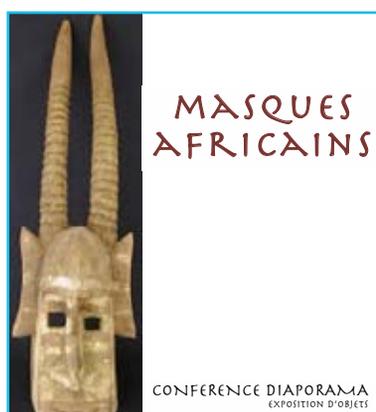
Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs »,
10h - Bibliothèque St-Exupéry

Mercredi 21 novembre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot »,
14h-16h – CCAS

Samedi 24 novembre

Conférence « Les masques des peuples d'Afrique occidentale », 16h30 – Salle des Associations

**Mercredi 28 novembre**

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot »,
14h-16h – Bibliothèque George Sand

Samedi 1^{er} décembre

Journée mondiale de lutte contre le Sida –
Centre historique

Samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre

Cuisson de vos plats et ateliers culinaires,
9h-15h – Four Communal Émile Cheval

Samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre

Exposition du « Petit Atelier » - Salle des Associations

Dimanche 2 décembre

Un dimanche au Musée Léger : cinéma et visite, 15h – Musée national Fernand Léger

Mercredi 5 décembre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot »,
14h-16h – CCAS

Jeudi 6 décembre

Remise des médailles du travail, 14h – Salle des Associations

Conseil Municipal, 14h30 – Salle des Associations

Vendredi 7 et samedi 8 décembre

Téléthon, dès 18h – Centre historique

Vendredi 7 décembre

4^{ème} Trophée des Sports et présentation de l'Agenda municipal 2013

Samedi 8 décembre

Vernissage de l'exposition « Écrin de Noël »,
12h – Office de Tourisme

Mercredi 12 décembre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot »,
14h-16h – Bibliothèque George Sand

Spectacle de Noël « La petite bête en colère », 15h30 – Bibliothèque St Exupéry

Jeudi 13 décembre

Déjeuner des seniors Biotois, 12h

Samedi 15 décembre

Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs »,
10h - Bibliothèque St Exupéry

Mercredi 19 décembre

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot »,
14h-16h – CCAS

Vendredi 21 décembre

Séance de cinéma gratuite avec le film *Mission : Noël*, 20h – Espace des Arts et de la Culture

Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 décembre

Cuisson de vos plats et ateliers culinaires,
9h-15h – Four Communal Émile Cheval

Du 22 au 31 décembre

Les Fêtes de Noël à Biot – Entrée libre sur l'ensemble de la manifestation : Concours de décorations de Noël, chalets gourmands, ateliers pour enfants, patinoire écologique, boîte aux lettres du Père Noël, expositions, décorations...

Samedi 22 décembre

Fêtes de Noël à Biot, de 10h à 18h – Centre historique

**Dimanche 23 décembre**

Fêtes de Noël à Biot, de 14h à 18h30 – Centre historique

Lundi 24 décembre

Fêtes de Noël à Biot, de 14h à 17h – Centre historique

Mardi 25 décembre

La patinoire reste ouverte de 13h à 17h – Place de Gaulle

Du 26 au 30 décembre

Chalets gourmands, traditions culinaires régionales et mondiales – Centre historique

Mercredi 26 décembre

Fêtes de Noël à Biot, de 14h à 17h – Centre historique

Jeudi 27 décembre

Fêtes de Noël à Biot, de 10h à 17h – Centre historique

Vendredi 28 décembre

Fêtes de Noël à Biot, de 10h à 17h – Centre historique

Samedi 29 et dimanche 30 décembre

Cuisson de vos plats et ateliers culinaires,
9h-15h – Four Communal Émile Cheval

Samedi 29 décembre

Fêtes de Noël à Biot, à partir de 14h – Centre historique

Dimanche 30 décembre

Fêtes de Noël à Biot, à partir de 14h – Centre historique

Vendredi 11 janvier 2013

Cérémonie de présentation des Vœux du Maire à la population, 18h30 – Hôtel Sophia Country Club (Biot-Sophia Antipolis).

BIOT

Sophia Antipolis

Les Féeries de Noël à Biot

Centre historique
Décembre 2012

Parades - Contes
Exposition d'art

Tours de poneys

Boîte aux lettres du Père Noël

Marionnettes

Spectacle de magie

Ateliers de Noël

Patinoire

Entrée
libre

Renseignements :
Office de Tourisme
04 93 65 78 00
tourisme@biot.fr
www.biot-tourisme.com

Tout le programme sur

www.biot.fr